

CONCOURS DE PROJETS

EXTENSION DU CENTRE SCOLAIRE DE MORECHON A SAVIESE

RAPPORT DU JURY – AVRIL 2024



CONCOURS DE PROJETS EXTENSION DU CENTRE SCOLAIRE DE MORECHON À SAVIÈSE

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Savièse, mandant-e et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement (SE) et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Evolution démographique

La Commune de Savièse, comptant actuellement environ 8'300 habitants, connaît une croissance démographique constante, augmentant de 1 à 2% par an depuis plus d'une décennie. En suivant cette tendance, la population de Savièse devrait atteindre 10'000 résidents d'ici à 2040.

Le taux d'élèves, reflétant le nombre d'enfants en âge scolaire par rapport à la population totale, se maintient actuellement autour de 9-10%, restant relativement stable ces dernières années. Ainsi, avec l'augmentation de la population, les effectifs scolaires (de la 1H à la 11CO) ont progressé de 702 élèves en 2006 à 822 élèves en 2020. Chaque année, environ 10 élèves supplémentaires rejoignent les différents niveaux des écoles de Savièse. Cette hausse continue des effectifs nécessite l'ouverture périodique de nouvelles classes, mais les installations actuelles sont largement sollicitées, comprenant 41 salles de classe et 3 salles de gym.

A terme, en se basant sur les projections de croissance de la population et du taux d'élèves, l'augmentation des effectifs entraînera une saturation des infrastructures scolaires ainsi que de l'UAPE (Unité d'Accueil pour l'Enfance), nécessitant la construction de locaux additionnels. En effet, déjà à l'heure actuelle, les effectifs approchent des normes maximales acceptables pour les espaces éducatifs, les salles de gymnastique ainsi que les structures destinées à la garde d'enfants en bas âge et au parascolaire.

Les écoles de Savièse

A l'heure actuelle, les élèves du 1^{er} cycle (1H à 4H) sont partiellement répartis dans les écoles des villages de Drône, Ormône, Granois et Chandolin auxquelles les habitantes et habitants de Savièse sont très attachés. Ces bâtiments, bien que très bien entretenus, ne répondent plus aux normes en vigueur concernant la sécurité

parasismique, la protection incendie, l'énergétique des bâtiments et l'accessibilité. De surcroît, les directives du Service cantonal de l'enseignement mettent en avant des surfaces minimales pour les salles de classe qui ne sont pas respectées dans ces bâtiments villageois.

De plus, cette répartition des élèves dans des établissements distants implique inévitablement une logistique de transport et une gestion administrative plus conséquentes. Des travaux de rénovations et de mise aux normes seraient importants et très coûteux en comparaison de la construction d'une nouvelle école et n'apporteraient pas de solution aux problèmes logistiques.

Le solde des élèves de 1H à 4H (près de la moitié) fréquente dès le premier jour d'école le site du Centre Scolaire de Moréchon. Les classes sont situées dans le bâtiment inauguré en 2014 avec des classes d'élèves plus grands, voire même du cycle d'orientation. Cette mixité petits-grands est un important sujet d'inquiétude pour les parents et le corps enseignant.

Il y a donc une iniquité de traitement qui questionne entre une partie des élèves qui fréquentent une école moderne et aux normes, mais avec une mixité grands-petits, et d'autres élèves qui sont préservés de cette mixité mais dans des écoles où leur sécurité n'est pas assurée.

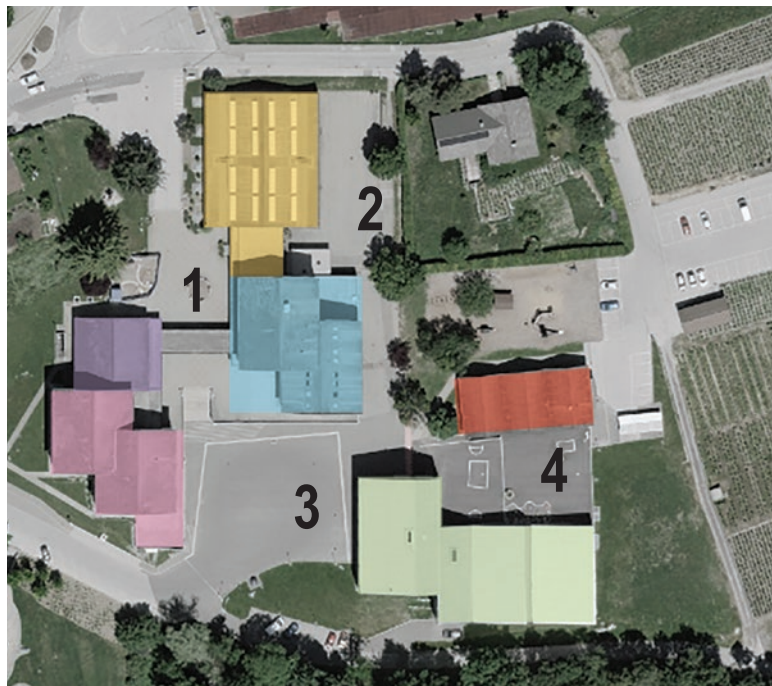
Les éléments exposés ci-avant ainsi que les résultats de plusieurs études préliminaires et d'ateliers participatifs ont permis au Conseil municipal de prendre les décisions suivantes :

- Les écoles de village ne seront pas rénovées en tant qu'écoles, mais réaffectées pour d'autres besoins ;
- Un ou plusieurs nouveaux bâtiments scolaires seront construits sur le site de Moréchon.
- L'UAPE, actuellement répartie sur les sites de Moréchon et Zambotte, sera réunie à Moréchon, permettant d'augmenter sa capacité et supprimer les transports école-UAPE ;
- Une salle de gymnastique double (une pour les besoins scolaires et une pour les besoins des sociétés locales seront construites ;
- **Le nouveau bâtiment sera prioritairement affecté aux élèves des petits degrés (1H à 3H, voire 4H lors du suivi sur 2 ans entre la 3H et la 4H). Cela**

permettra de « hiérarchiser » les degrés scolaires dans chaque bâtiment du site de Moréchon (nouveaux et existants) et limiter la mixité grands-petits.

Le présent concours est mis sur pied afin de trouver le meilleur projet au sens des critères de jugements indiqués précédemment pour l'extension du centre scolaire sur le site de Moréchon qui sera traduite par la création d'un ou plusieurs nouveaux immeubles.

Site scolaire de Moréchon



Le site de Moréchon comporte trois édifices distincts et d'époques différentes.

- Le centre scolaire de Moréchon 1 datant de 1978 et composé des bâtiments du cycle d'orientation (rose sur la vue aérienne ci-après) lié à l'auditorium (violet), des primaires (bleu) accolé à la salle de gym double (orange).
- Ce centre scolaire a été rénové sous une approche d'amélioration énergétique et de mise aux normes sismiques et AEAI entre 2018 et 2023. Son accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour l'exploitation a été améliorée avec la réalisation de 2 ascenseurs en façade sud du bâtiment du cycle d'orientation et nord du bâtiment des primaires. Les bâtiments sont reliés entre eux par un abri de protection civil situé au rez inférieur.
- Le bâtiment scolaire de Moréchon 2 (vert), accueillant des élèves de différents degrés du primaire et cycle d'orientation, a quant à lui été construit dans le courant des années 2013-2014 et répond aux normes d'usage. Il est composé d'un corps de bâtiment ouest dédié à l'enseignement ainsi qu'un abri de protection civile au sous-sol et d'un second à l'est réunissant une salle de gymnastique ainsi qu'un espace cantine.
- Le bâtiment abritant l'actuelle bibliothèque/ludothèque (rouge) construit entre 1983 et 1984 comporte deux niveaux dont un sous-sol. Ce bâtiment sera inutilisé d'ici à un horizon de 3 ans et pourrait être réaffecté, garder en l'état voir détruit en fonction de l'appréciation des concurrents. La centrale Swisscom qui occupe une partie du sous-sol devra toutefois dans tous les cas être conservée et rester accessible pour son exploitation.

Le site de Moréchon comporte également quatre zones extérieures distinctes à usage définis avant et après les heures de cours ou lors des récréations :

- La zone n°1 constitue une espace d'accueil et d'attente avant les cours du matin soit de 7h45 à 8h00 et de l'après-midi soit de 13h00 à 13h30.
- La zone n°2 est utilisée comme cour d'école à l'attention des élèves de 5 à 8H pendant les récréations du matin et de l'après-midi d'une durée de 20 minutes chacune.
- La zone n°3 est mutualisée entre cour de récréation (9h40-10h00) pour les élèves du CO et zone de dépose et prise en charge par les transports scolaires (cf §2.4).

- La cour n°4 située devant le bâtiment de Moréchon 2 est utilisée comme espace d'attente et de récréation (identiquement à la zone n°1) par les élèves de 1 à 4H. Les enfants fréquentant l'UAPE du site de Moréchon peuvent disposer de cet extérieur entre 12h00 et 13h20.

L'UAPE

L'UAPE actuelle se répartit en deux sites distincts :

- L'unité d'accueil ou cantine scolaire située à l'intérieur du bâtiment de Moréchon 2 (vert ci-dessus) qui peut accueillir près de 90 enfants pour le repas de midi. Il s'agit de la capacité maximale d'accueil et il est prévu de conserver cet espace pour y servir sur le temps de midi les repas pour les élèves plus grands.
- L'UAPE qui accueille les enfants des plus petits degrés et implantée à Granois sur la parcelle 7115 (hors périmètre du concours) et implique de nombreux transports réduisant considérablement les temps de pause notamment sur le temps de midi. Afin d'améliorer la gestion de cette structure, la doter d'une capacité d'accueil supplémentaire et de limiter au maximum les trajets pour les enfants, il est donc primordial, dans le cadre du projet, de réunir l'unité d'accueil sur un seul et unique site, soit celui de Moréchon.

Organisation scolaire

Dans le futur et avec la construction du nouveau bâtiment faisant l'objet de ce concours, le site de Moréchon devra idéalement présenter la hiérarchisation suivante en termes d'occupation des bâtiments en fonction des différents degrés scolaires :

- L'utilisation des deux bâtiments du primaire et du cycle d'orientation de Moréchon 1 sera dévolue aux élèves des plus grands degrés à savoir de la 6H à la 8H, respectivement de la 9CO à la 11CO.
- Les salles de classes du bâtiment Moréchon 2 seront occupées par les élèves de 4H et 5H, voire 3H en fonction du suivi sur 2 ans
- Les salles de classes nouvellement créées seront attribuées aux élèves de petits degrés à savoir de la 1H à la 3H, voire 4H en fonction du suivi sur 2 ans.

Objectif du concours

L'objectif du présent concours est évidemment d'agrandir le complexe scolaire en maîtrisant les contraintes majeures du lieu et en tirant le meilleur parti possible du périmètre du concours afin de dégager et redéfinir des espaces extérieurs (existants également) de qualité en lien avec l'école et ses fonctions pédagogiques, ainsi que faisant la part belle à la biodiversité.

Un accent particulier doit également être porté sur la gestion des circulations dans et aux abords du site scolaire notamment sous l'aspect de la mobilité douce, des transports scolaires et des espaces de dépose des élèves par les parents.

Les participants peuvent donc proposer un projet reposant sur l'insertion du programme souhaité et l'obtention d'un fonctionnement optimal du site scolaire du point de vue de la cohabitation entre les élèves des petits et grands degrés tout en gardant à l'esprit que l'ensemble des bâtiments doit fonctionner comme une seule école. L'économicité du projet est aussi essentielle et doit être en adéquation avec le budget global défini par le Maître d'Ouvrage

La répartition des espaces extérieurs dédiés à chaque classe d'âge peut donc évidemment être repensée en fonction des conclusions de l'analyse et de la lecture du site faites par les participants pour autant que celle-ci apporte des plus-values au lieu et au fonctionnement global du centre scolaire.

Aménagements extérieurs

La mobilité ainsi que les espaces récréatifs ne correspondent plus aux normes usuelles et sécuritaires.

D'une manière générale les aménagements extérieurs présentent peu de qualité de vie et ne sont pas utilisés de manière optimale. **La mobilité sur le site du centre scolaire doit être repensée en mettant la priorité sur la mobilité douce et la revalorisation des espaces extérieurs. (sol perméable, arborisation, végétation, ombrage, jeux, eau...).** La cour sud qui sert actuellement également de place de pose/dépose pour les bus peut être repensée également pour autant qu'une solution alternative pour les bus scolaires soit proposée.

Contraintes particulières

Le centre scolaire doit rester en activité durant toute la durée des travaux.

L'UAPE doit pouvoir fonctionner indépendamment de l'école et par conséquent bénéficier d'un accès autonome.

En fonction de l'évolution démographique de la commune, il est probable qu'une extension des bâtiments scolaires et parascolaires doivent être réalisée 10-15 ans après le présent projet.

Il est aussi probable que d'ici quelques années l'horaire continu devienne la norme dans le milieu scolaire, ainsi une majorité des élèves prendra alors son repas sur le site scolaire.

Afin de s'assurer l'espace nécessaire pour réaliser ces agrandissements, il est attendu des participants des propositions de projets évolutifs permettant l'intégration d'une extension. Les surélévations ne sont pas souhaitées.

Les besoins à moyen terme sont estimés à 6 salles de classe, soit environ 650 m² net. L'empreinte au sol d'une future extension sera indiquée sur le plan de situation 1.500, sans projeter l'organisation des locaux ni le dessin des façades.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon les art. 20 et 22 de l'AIMP du 15.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 5 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (LcAIMP) du 15 mars 2023 (état au 01.01.24)
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15 novembre 2019 (état au 01.01.24)
- Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023 (état au 01.01.24)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations ; réponses aux enjeux de séparation des classes d'âges
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 19 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 30 novembre 2023.

JURY

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

Membres non professionnels

M. Sylvain Dumoulin Président de la commune de Savièse
M. Nicolas Sierro Directeur des écoles de Savièse
M. Valentin Aymon Conseiller municipal, Savièse

Membres professionnels

M^{me} Stéphanie Bender Architecte EPFL, FAS, FSU, SIA, Lausanne
M. Olaf Hunger Architecte EPFL, FAS, SIA, Lausanne
M. Eric Lattion Ingénieur civil EPF, SIA, Muraz

Suppléants non-professionnels

M^{me} Caroline Läderach Resp. pédagogique structure d'accueil
M^{me} Kathia Dussex Représentante du corps enseignant 1 à 4 H

Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine
M^{me} Corine Léger Architecte EPFL, SIA, Sion

Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement
M^{me} Anne Bühler Moulin Service cantonal de la jeunesse
M. Grégory Ducommun Chef de projet, Service technique de Savièse
M. Xavier Varone Resp. service et entretien des bâtiments, Savièse

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel-le-s, dont la moitié au moins sont indépendant-e-s du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 26 mars 2024. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

29 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 26 projets ont été retournés dans les délais, 3 participants inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 26 maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Mis à part le projet N°25 tous les projets remis respectent le périmètre.

Respect des prescriptions

Les projets N°21 et 22 ne donnent pas d'indication suffisante sur le maintien de la centrale Swisscom située au sous-sol du bâtiment actuel de la bibliothèque

Les distances de sécurité incendie (AEAI-DPI 15-15) semblent être respectées dans tous les projets. Distances minimales à vérifier ultérieurement toutefois sur les projets N°04 et 06

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de

façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 11 et vendredi 12 avril 2024.

ANALYSE DU SITE

Le jugement s'étant déroulé sur place, à l'auditoire de l'école de Moréchon, le jury a pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Malgré la générosité du terrain mise à disposition, le jury a constaté la complexité à répondre à la multitude de contraintes liée au site et au bon fonctionnement des différentes affectations de l'école, des salles de sports et de l'UAPE.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 26 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 26 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142:

- N°21 DO RE MI incertitude sur le maintien possible de la centrale swisscom
- N°22 NOUKEL incertitude sur le maintien possible de la centrale swisscom
- N°25 LE PETIK empiètement sur le périmètre du concours

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 9 projets suivants sont éliminés:

- N°01 LE COTEAU
- N°04 CADRE SUR LES VIGNES
- N°08 COURS
- N°09 DIONYSOS
- N°15 DEUX MONDES, UNE SYMPHONIE
- N°16 PEMDAS
- N°17 ENSEMBLE
- N°22 NOUKEL
- N°24 ZIG ZAG

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les trois différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les 11 projets suivants sont éliminés:

- N°05 BELLEVUE
- N°06 TE FITI
- N°07 FONLINE
- N°11 SERVICE APRES VENTE
- N°12 TURLUTUTU
- N°13 MARCEL

- N°18 SILENE
- N°19 SNOOPY
- N°21 DO RE MI
- N°23 STUART LITTLE
- N°26 AM_STAM_GRAM

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 123'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°14	LA PART DES ANGES	CHF 38'000.- HT
-------------	-------------------	-----------------

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°10	MORECHOU	CHF 28'000.- HT
-------------	----------	-----------------

3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°03	SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE	CHF 20'000.- HT
-------------	--------------------------	-----------------

4^{ème} rang / 1^{ère} mention

Projet N°25	LE PETIK	CHF 15'000.- HT
-------------	----------	-----------------

5^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°20	N'EN DZOE	CHF 12'000.- HT
-------------	-----------	-----------------

6^{ème} rang / 5^{ème} prix

Projet N°02	PEQUOD	CHF 10'000.- HT
-------------	--------	-----------------

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à remercier les participants pour la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions. Il relève que les 26 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution des problèmes posés. Toutefois il relève l'absence de projet résolvant l'ensemble des nombreuses contraintes liées au site ainsi qu'aux diverses affectations de l'école, des salles de sports et de l'UAPE.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation et de relations aux aménagements extérieurs existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en maîtrisant les enjeux territoriaux.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°14 «LA PART DES ANGES» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa répartition judicieuse du programme répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Il offre une grande marge de manœuvre et de flexibilité de développement et d'adaptations pour répondre à la multitude de contraintes du site et du programme, tout en gardant la clarté du concept.

La répartition du programme en trois volumes distincts avec leurs espaces extérieurs dédiés répond finalement de manière adéquate au nombre très élevé des futurs 900 élèves attendus sur le site.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.7 du règlement SIA 102 (édition 2018) et l'article 1.8 du règlement du concours. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

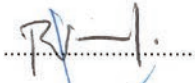
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **jeudi 16 mai 2024 à 17h30** à l'auditoire de l'école de Moréchon à Savièse.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 24 mai 2024, week-end non compris, entrée libre de 17h00 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, *à l'unanimité*.....
décide d'attribuer le *1^{er} rang, 1^{er} prix*..... au projet :
n° *14*, devise "*La part des anges*"....."
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Savièse, le 12 avril 2024

Philippe Venetz



Sylvain Dumoulin



Nicolas Sierro



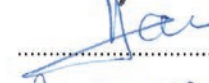
Valentin Aymon



Stéphanie Bender



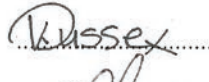
Olaf Hunger



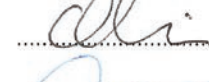
Eric Lattion



Caroline Läderach



Kathia Dussex



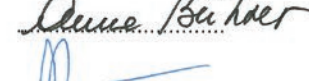
Christophe Lugon-Moulin



Corine Léger



Michel Beytrison



Anne Bühler Moulin

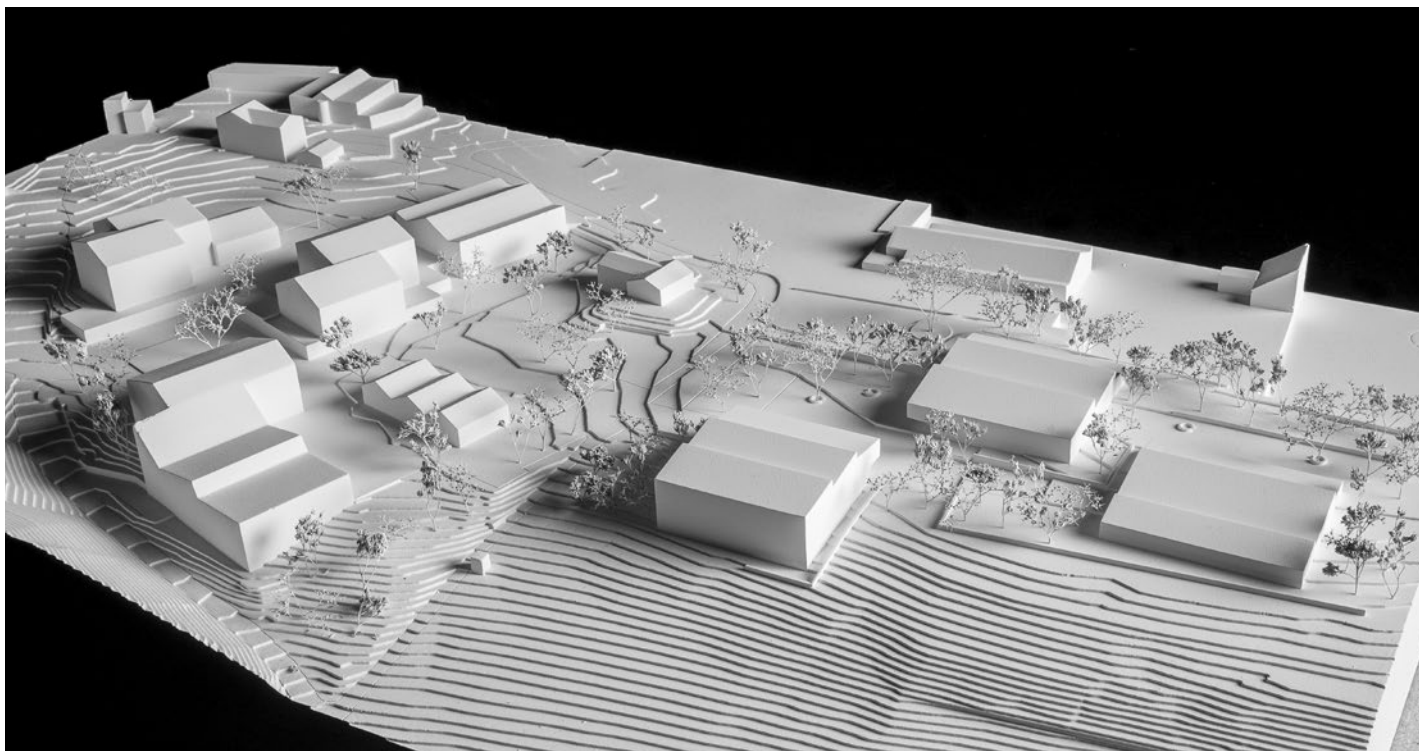


Grégory Ducommun



Xavier Varone

PROJETS PRIMÉS



N°14 LA PART DES ANGES

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CLR ARCHITECTES SA, GENEVE

Collaborateurs :

Chevalley Damien, Iten Véronique, Longchamp Patrick, Sunier Johan

EDMS SA, PETIT-LANCY GE

Collaborateurs :

Yves Bach

HEYRAUD PASCAL, NEUCHATEL

ARCHITECTE-PAYSAGISTE

Collaborateurs :

Heyraud Pascal

Trois volumes se posent à l'est du site dans une composition créant des espaces extérieurs définis et des vues sur le paysage. Le programme est réparti de manière judicieuse : l'école proche du complexe existant, la salle de gym au nord en relation aux espaces sportifs extérieurs et au programme communal, l'UAPE, tout à l'est, avec son espace extérieur dédié. Chaque bâtiment accueille les usagers avec un couvert compris dans le volume. Les points possibles de gênes entre les différents programmes : petits-grands, UAPE-école sont ainsi résolus. La générosité de l'espace central de référence de l'UAPE offre un potentiel d'utilisations variées, toutefois la différence de niveau pourrait poser un problème d'usage. La composition des bâtiments en relation au complexe existant est harmonieuse et équilibrée mais mériterait d'être quelque peu densifiée afin de libérer un espace pour une future extension tout à l'est, conséquence de la proposition d'extension peu convaincante accolée au nord de l'actuelle bibliothèque. Les toitures fragmentées, tout en se référant à celles du contexte, acquièrent leur autonomie sans faire de mimétisme. Le langage architectural, très sobre, mériterait toutefois à être développé et enrichi afin de trouver une identité propre.

Autant la typologie de l'UAPE est convaincante et généreuse, autant celle de l'école reste à développer. Trop mécanique et pas assez généreuse par son dispositif de circulations verticales et horizontales, elle n'offre pas de sous-espaces de qualité. La fonctionnalité de la relation par le sous-sol entre l'école et la salle de gym est appréciée.

Les espaces extérieurs, proposés plutôt en cheminements, hormis les places de l'école et de l'UAPE, gagneraient en qualité d'usage s'ils étaient traités en places et trouveraient leurs pendants dans les places actuelles du complexe existant.

Le grand avantage de cette proposition est d'offrir une grande marge de manœuvre et de flexibilité de développement et d'adaptations pour répondre à la multitude de contraintes du site et du programme, tout en gardant la clarté du concept et d'avoir la capacité de répondre aux exigences des utilisateurs.

La répartition du programme en trois volumes distincts avec leurs espaces extérieurs

dédiés répond finalement de manière adéquate au nombre très élevé des futurs 900 élèves attendus sur le site.

Concept statique et construction durable

La structure porteuse combine le béton armé, le bois et l'acier. Le béton armé est utilisé pour les éléments enterrés et les contreventements parasismiques. Les étages et les toitures sont en bois, avec un renforcement de la charpente sur la salle de gym avec des profilés en acier.

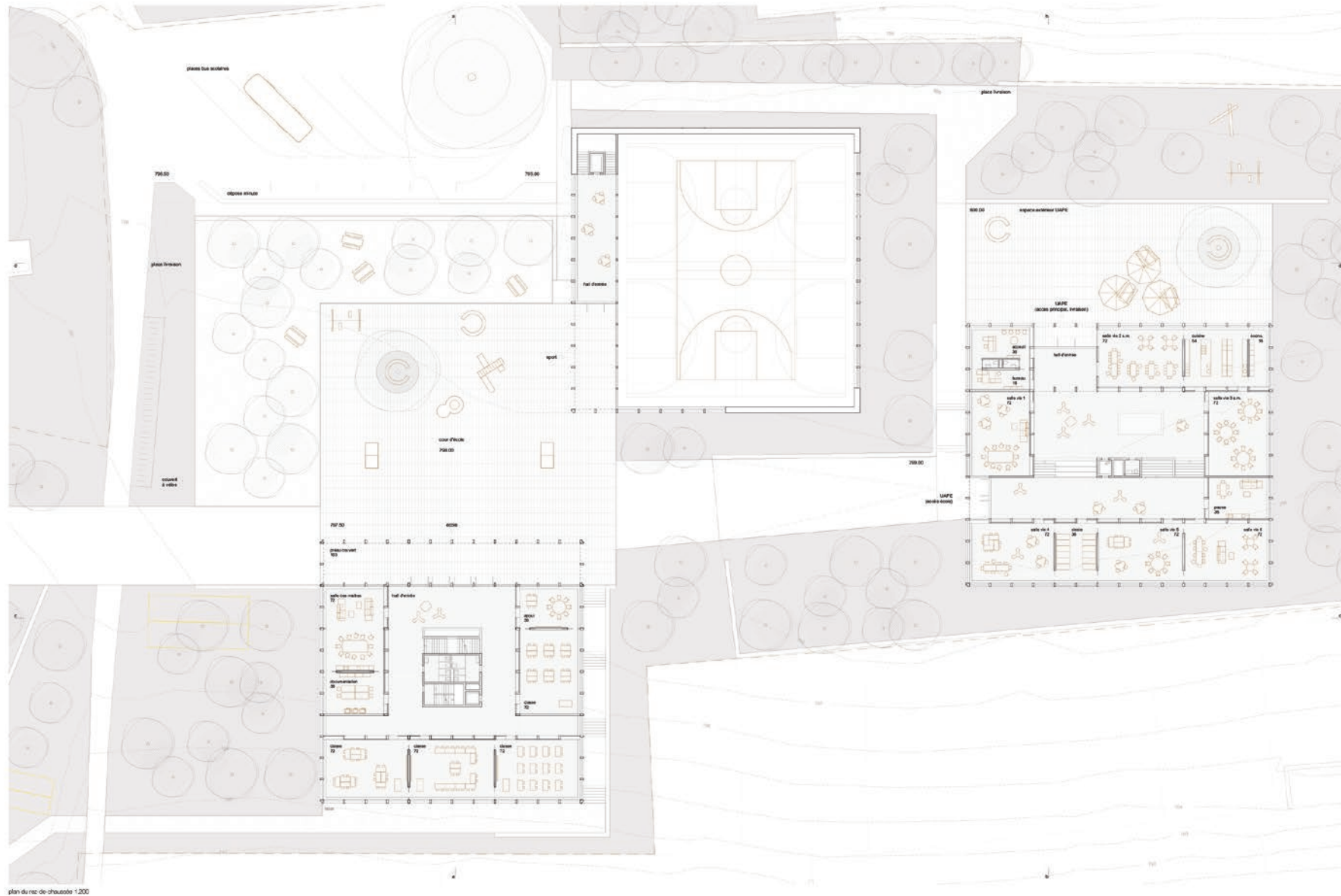
La construction est régulière et comporte des portées modérées, ce qui est particulièrement avantageux pour les structures en ossature bois. Les différents matériaux sont utilisés à bon escient. Le système structurel proposé pour les sheds est particulièrement apprécié. Le concept parasismique devra être affiné, de manière à compléter les murs en béton armé avec suffisamment de contreventements en bois, notamment dans la direction nord-sud pour chacun des bâtiments. Les panneaux en bois CLT des planchers et des toitures offrent une rigidité suffisante dans le plan.

Concernant les aspects écologiques, la simplicité et la régularité de la structure porteuse permettent de limiter la consommation des différents matériaux proposés. Afin d'économiser davantage les ressources, l'utilisation de bois (notamment CLT) et de ciment avec de faibles empreintes carbone pourrait être étudiée, en combinaison avec l'utilisation de béton recyclé.

Le volume d'excavation relativement élevé sera compensé par la réutilisation des terres pour la création de remblais, ce qui est pertinent du point de vue environnemental et économique, mais devra encore être précisé et affiné.



plan de situation 1:500



N°14 LA PART DES ANGES



vue intérieure de l'UAPE



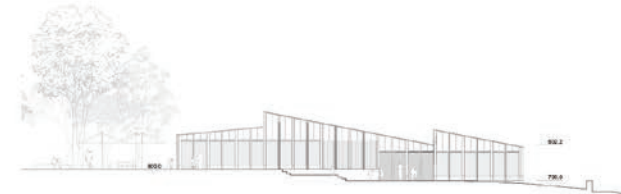
vue coupe 1/200



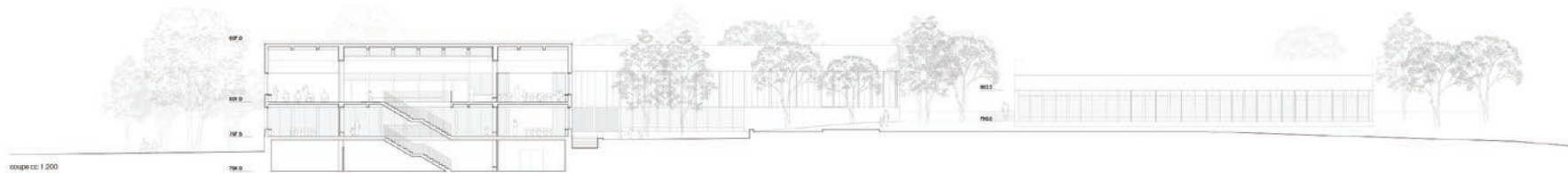
coupe 01 1/200



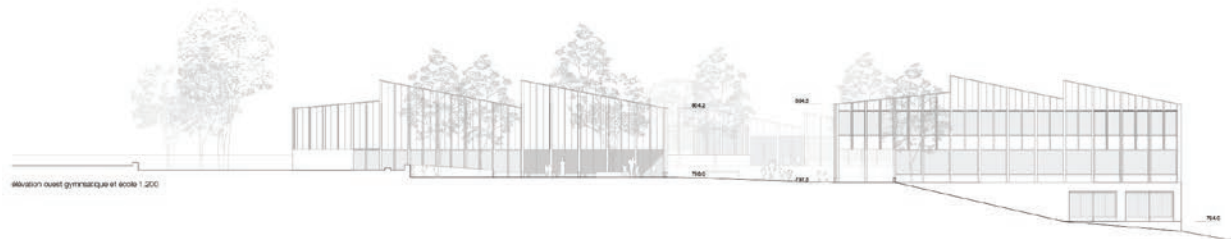
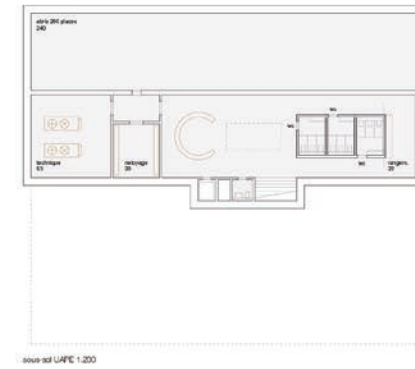
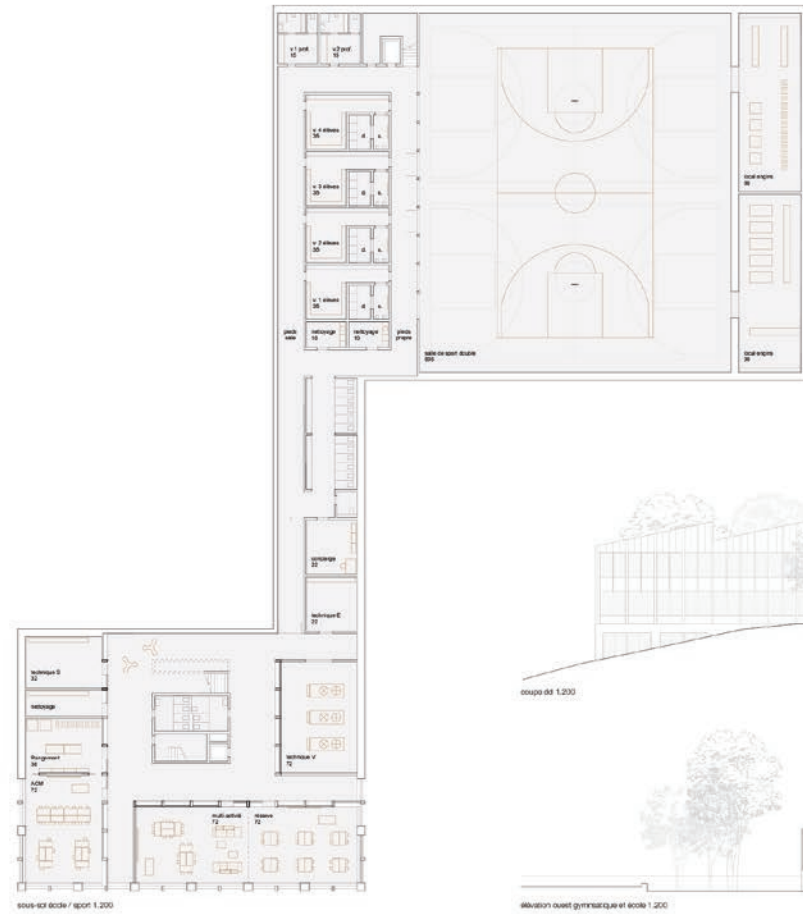
coupe 02 1/200



élévation ouest UAPE 1/200

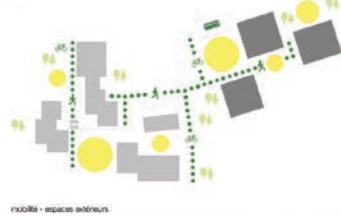


coupe 03 1/200

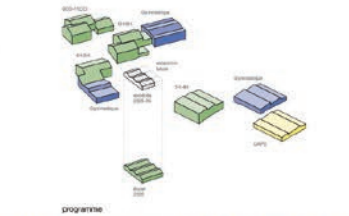




Implantation
 Situé en bordure du village de Gavines, le projet d'extension du centre scolaire s'adresse autant au village qu'au paysage. Trois nouveaux bâtiments sont implantés dans une composition de axes, rampeaux qui prolonge et ferme le système de toits alternés du centre scolaire. La nouvelle école s'insère naturellement dans la topographie existante et permet le réajustement de l'arterial du site scolaire dans une attitude franche et délicate, où les différents degrés de répartition de manière claire et fonctionnelle sur le site. L'école est ainsi adaptée aux élans des petits degrés afin de prévenir les potentiels conflits avec les grands.
 Les différents cours sont agréablement dimensionnés et orientés par rapport vers le village et parfois vers le paysage pour un jeu de vis dynamique, verdoyant, ouvert et modulable pour l'usage hors cadre scolaire. L'architecture en bois avec ses toitures expressives contribue à l'ensemble une forme singulière qui s'écrit au centre scolaire existant par sa composition, à la suite des fêtes par le sens de ses toitures et aux montagnes par sa silhouette plate. Elle offre la perception d'une architecture apaisée en accord avec le paysage et les enjeux environnementaux, affirmant ainsi une identité propre à la nouvelle entité.
 Une nouvelle place des bus scolaire est stratégiquement située au nord du site, permettant un flux efficace et sécurisé des élèves tout en libérant la cour d'école sud-ouest. Cette optimisation des transports contribue à fluidifier les déplacements et à assurer un fonctionnement optimal de l'établissement tout en offrant une mobilité douce sécurisée.
 Enfin, l'extension future de l'école est envisagée de manière durable en réorganisant le bâtiment existant découpé à la géométrie qui pourra être utilisé par les sociétés locales dans l'après-école. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de développement raisonné, allant préservation des ressources et anticipation des besoins futurs de la communauté éducative.



mobile - espace extérieurs

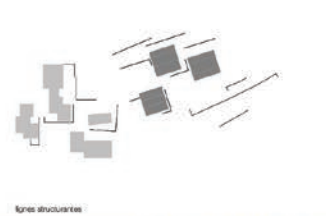


programme

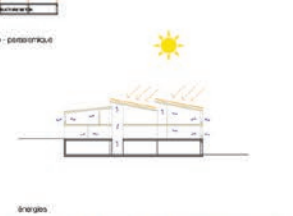
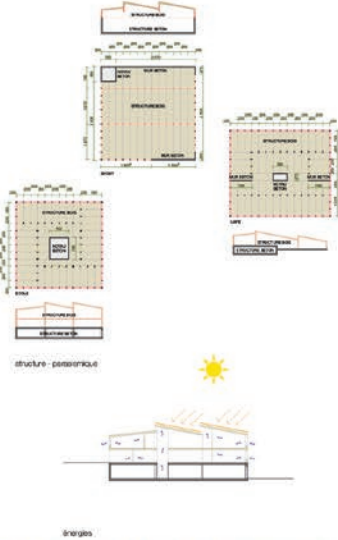


Aménagements extérieurs

Les espaces extérieurs renforcent les qualités dégagées par l'implantation extérieure des bâtiments. Si les vues et les cadrages visuels dégagés sont enrichis, les parcours restent en lien les divers bâtiments, actuels et à venir. Quelques murs assurent le confort des préaux et chemins. Ils marquent le point caractéristique du site et évoquent l'histoire du lieu.
 La réorganisation des accès des bus permet de amplifier la vocation des espaces extérieurs de l'école existante. Au sud-ouest, le préau principal est libéré de la circulation. Au nord, la transition entre le village et l'école est clarifiée. La réorganisation des bus permet également d'inscrire facilement dans le tracé des espaces ouverts les places pour le dépôt minute de l'UAPE ainsi que le couloir à vélos. Une liaison directe avec le stade et le site des fêtes est envisageable. Au centre de la nouvelle composition urbaine, un chemin continu et confortables relie un lien fort entre les bâtiments existants et futurs, entre la diversité des espaces extérieurs proposés. La nouvelle composition du centre scolaire dessine un ensemble reconnaissable comme un tout. Elle conserve cependant une certaine complexité dans ses aménagements extérieurs en termes d'espaces, d'orientation comme d'activités ; des lieux particuliers et appropriés différemment par un futur à s'observer en utilisant.
 Une attention particulière a été portée à la perméabilité des sols sur l'ensemble du centre scolaire. Les cours bénéficient toutes de l'association d'une surface dure et d'un espace avec un sol perméable, y compris les cours existantes. Les espaces verts sont nœuds d'une grande qualité. Ces préaux sont plantés d'arbres de moyen et de grand développement. À proximité des parcours ou survoies sont facilement atteignables, des frutiers complètent l'arborisation proposée. Ils marquent le principe et accompagnent les élèves et le futur.



lignes structurantes

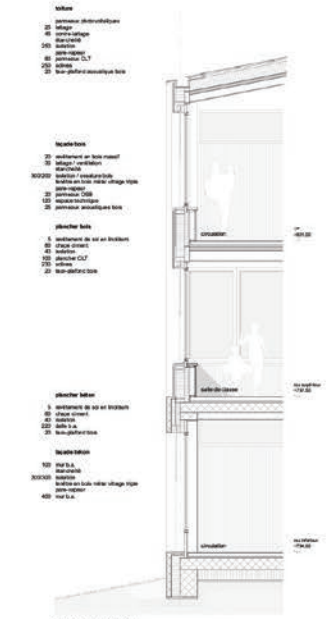


lignes structurantes

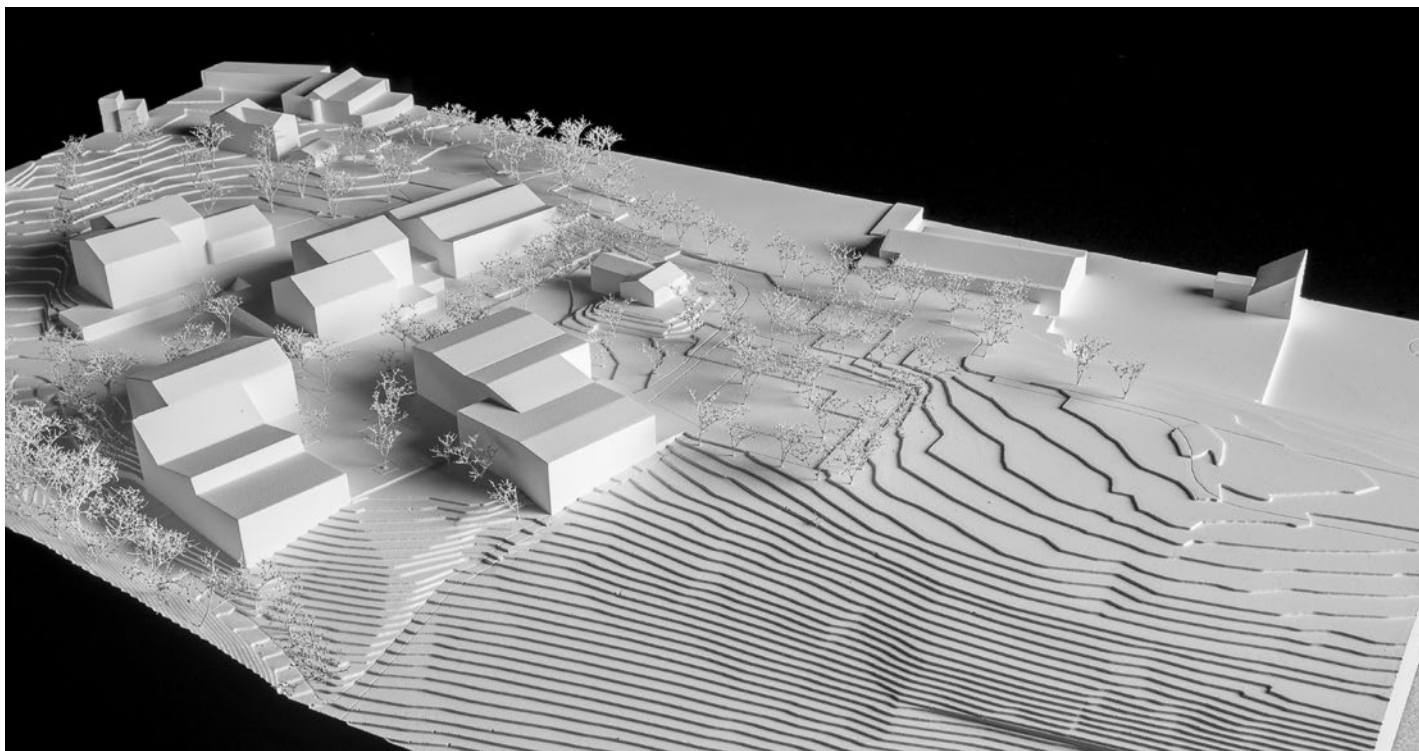
Structure porteuse
 La structure porteuse se compose d'un acrotère en béton armé et d'un radier général d'une épaisseur d'environ 30 cm permettant de répartir l'ensemble des charges des constructions. Les étages hors-sol sont proposés en ossature bois. La stabilité des bâtiments est assurée par des noues en béton armé.
 Le projet repose sur une trame constructive de 2x5,5. La cote de rez-de-chaussée est en béton armé avec une portée maximale de 7m65. Les dalles des niveaux supérieurs ainsi que la toiture se composent de planchers type CLT entre portées portées.
 La toiture de la salle de gymnastique est soutenue par des cadres en bois formant des shells, supportés par deux poutres métalliques ainsi qu'un couronnement en béton armé, permettant de diviser la portée en trois.
Biologique
 Ecole et UAPE : la stabilisation sismique est assurée par le noyau central en béton armé. Les cloisons de séparation entre les classes et le couloir agissent comme retens stabilisateurs.
 Dalle de gymnastique : le noyau accrotère en béton armé offre un appui pour les efforts horizontaux sismiques. De manière symétrique dans l'angle opposé ceux vus sur chacune des façades assurent une répartition symétrique des éléments de descente de charge des efforts horizontaux.
Développement durable
 Le projet est engagé envers le développement durable de manière active et classique. Par son implantation, le projet minimise son impact sur l'environnement local et préserve la topographie naturelle du site. L'utilisation du bois pour les bâtiments, combinée à un acrotère en béton, assure un choix judicieux en faveur d'une utilisation pérenne des matériaux durables et respectueux de l'environnement. Le bois, en tant que ressource renouvelable, offre des avantages tant sur le plan écologique que sur celui de la performance énergétique et du confort des occupants. Le projet valorise la lumière naturelle par l'apport des sheds orientés au nord et les vues dégagées sur les alentours. Par ailleurs, l'intégration architecturale de panneaux solaires photovoltaïques sur les grands pans de toitures orientés au sud favorise d'une manière substantielle l'énergie renouvelable. Cette solution permettra de réduire la consommation d'énergie provenant de sources non durables et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réalisation des terres d'accrétion permet la réaménagement du terrain naturel in situ. Le projet incarne les principes du développement durable en intégrant des choix architecturaux et techniques responsables, tout en offrant un cadre propice à l'éducation, au bien-être et à l'épanouissement des générations présentes et futures.



vue de la cour d'école



coupe de principe 1/50



N°10 MORECHOU
2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

CW ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Sofia Pereira, Lou-Anne Siggen, Julien Richard, Joel Loutan,
Kilian Héritier, Emilie Favre, Nathalie Dubois, David Rosario

ATELIER GREPT SARL, ST-GINGOLPH

ARCHITECTURE DU PAYSAGE

Collaborateurs :

Clotilde Rigaud, Natan Quesada

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs :

Sacha Antille

Le projet s'inscrit dans une continuité morphologique du site scolaire de Moréchou par l'intermédiaire de son volume bâti et ses vides aménagés. La volumétrie imbriquée et compacte s'implante judicieusement entre le plateau existant et la pente des vignes. Elle établit entre les bâtiments scolaires actuelles une cour arborisée avec des échappées dans le paysage à l'est et se connecte à l'ouest à la cour scolaire existante. Une nouvelle cour végétalisée est créée au nord pour l'école primaire, s'ouvrant sur la future zone d'extension ainsi que les accès bus et dépose minute. Si les cours offrent des qualités spatiales, leur connexion par un cheminement extérieur est jugée trop étroite.

En complétant la constellation des volumes articulés existants, le nouveau volume propose par son échelle, ses articulations et le jeu de ses toitures, une forte intégration au site scolaire existant. La finesse de la volumétrie contextuelle et compacte du projet est par ailleurs soulignée par le jury.

Le programme est hébergé dans un seul bâtiment relié au rez à la cour au sud et à l'accueil parascolaire UAPE (élèves des classes de 5h à 8h), et au rez supérieur face à la nouvelle cour d'école au nord-est et à l'entrée de l'école primaire (classes de 1h à 4h). Les étages hébergent les salles de classes. La salle de gymnastique double est installée au rez inférieur du côté est. Enterrée à presque 100% elle ne bénéficie que de très peu de lumière naturelle par la déclinaison de la topographie coté vigne. Son accès pour les activités extrascolaires est jugé trop peu public par le jury.

La typologie de l'école propose avec le volume en articulation en deux parties et en décalage d'un demi-niveau en coupe, une spatialité adaptée au site. Les salles de classes disposées autour d'espaces communs et reliées avec les escaliers en demi-niveau, offrent une qualité spatiale, leur apport de lumière au centre est par contre jugé trop faible.

L'expression architecturale du projet réinterprète les façades des bâtiments du site par les dimensionnels de leurs ouvertures.

La structure du projet est conçue intelligemment avec la partie en rapport avec le terrain, en béton et la partie supérieure des classes, en bois.

Le jury souligne la force du projet qui agit comme un « ensemble », tant par la finesse de l'insertion du volume proposé, formant une composition identitaire dans le contexte du site scolaire de Moréchou, que pour les propositions de créer deux espaces extérieurs aménagés. Il regrette par contre le manque de fluidité entre ces deux aménagements proposés.

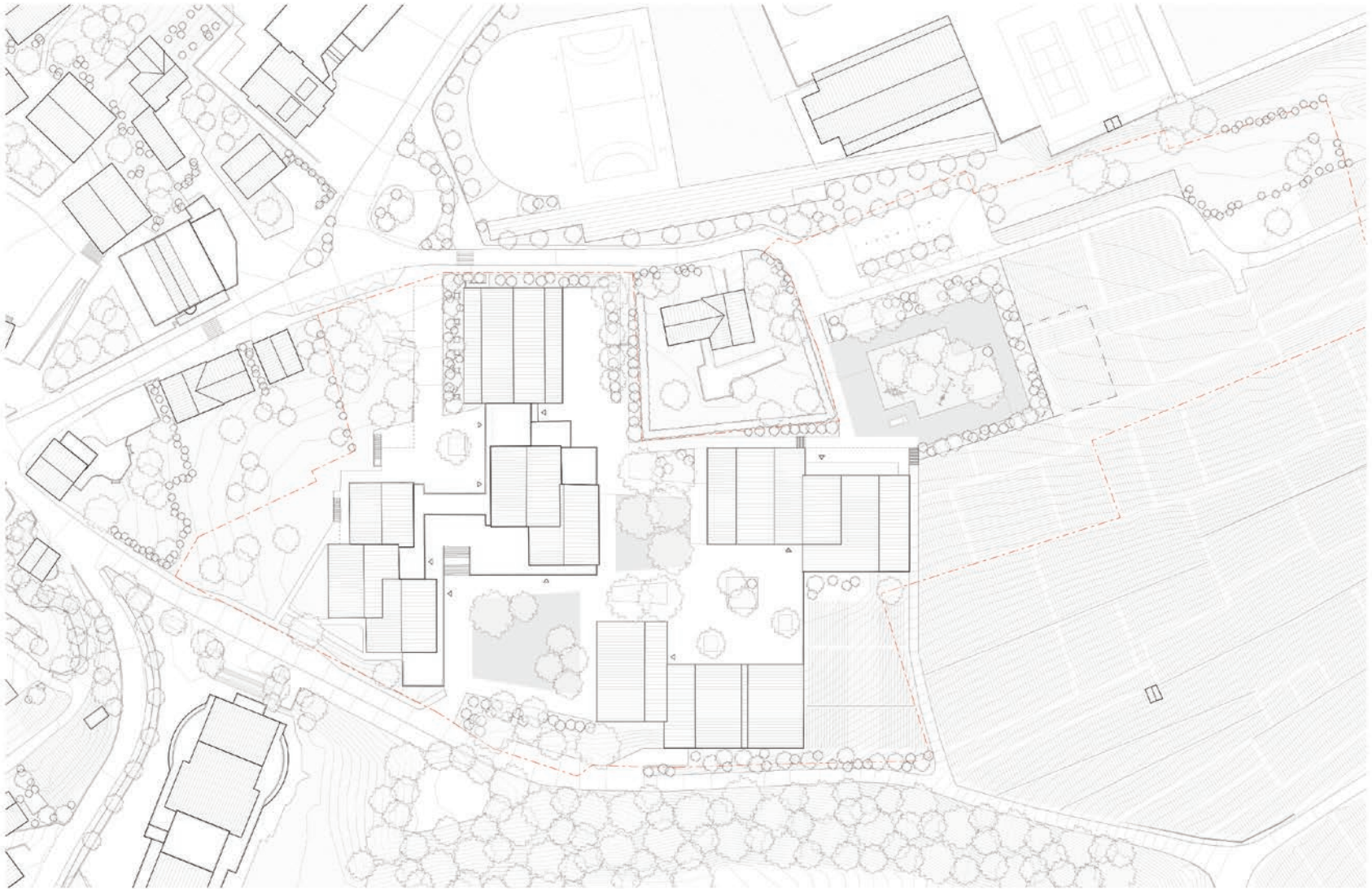
Le projet convainc le jury par la compacité d'un volume articulé et la qualité typologique des étages des salles de classes en plan et en coupe. Il regrette par contre le manque de perméabilité entre les deux spatialités de l'entrée de l'UAPE et de l'école primaire (rez et rez sup), et le manque d'accessibilité publique de la salle de gymnastique.

Concept statique et construction durable

La structure porteuse est prévue en bois et béton. Malheureusement, le projet n'explique pas clairement le concept structurel et la nature des matériaux de l'ensemble du projet, notamment sur la salle de gym. Selon les plans et les représentations des éléments porteurs, il semble que les portées relativement importantes et les grands espaces du rez-de-chaussée se prêteront difficilement à une construction en bois efficiente. Le type de plancher ou de dalle prévu n'a pas non plus été précisé.

Le concept parasismique n'est pas présenté. Il semble que le projet comporte suffisamment de murs pour permettre de répondre aux normes en vigueur, mais l'absence de continuité des contreventements dans la salle de gym nécessitera un transfert des efforts horizontaux qui risque d'être complexe à réaliser avec les demi-niveaux et les éléments en bois.

Le projet ne détaille pas les mesures proposées pour réduire l'empreinte écologique de la structure porteuse. L'utilisation combinée et à bon escient du bois et du béton est certes favorable, mais les relativement grandes portées pourraient conduire à une consommation de matériau plus importante. Le grand volume à excaver par rapport aux autres projets augmente également son impact environnemental.



plan de situation
1/500





vue extérieure
MORECHOU DÉSIGN

site

Le nouveau bâtiment scolaire s'insère dans le contexte bâti existant, comme les emplacements de volume et de toiture. Il est conçu de manière compacte pour préserver les espaces ouverts et permettre un développement futur. La nouvelle cour de l'école primaire s'intègre à l'aménagement actuel et s'ouvre sur la future zone d'habitation.

Cette disposition, combinée à la réorganisation prévue des niveaux scolaires, crée une zone de circulation destinée à chaque groupe d'âge tout en maintenant une fluidité générale à travers le site. La cour existante est réaménagée pour réduire l'imperméabilité, et de nouveaux arbres sont plantés pour offrir de l'ombre et de la fraîcheur et désamperméabiliser les sols.

La décision de la commune de limiter la circulation sur la route de Morechou favorise le développement de connexions piétonnes et cyclables au théâtre "Le Baladin" à la zone sportive à travers le centre scolaire. Les dénivelés d'élevés sont organisés sur la Rue du Stanc, s'étendant jusqu'à la nouvelle école primaire pour les deux sections entrées sur le site adaptées à chaque niveau scolaire.



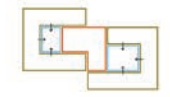
fonctionnement

Les différentes fonctions du programme demandées sont intégrées dans un seul bâtiment. En raison de la légère pente du site, la section inférieure accueille la zone UAPE (accueil parascolaire) reliée à la cour de Morechou 2 pour les élèves des classes de 5^e à 8^e, tandis que la section supérieure abrite l'entrée de l'école primaire pour les classes de 1^{er} à 4^e, face à la nouvelle cour d'école.

Indépendamment de l'école, la zone UAPE fournit des espaces adaptés pour les différents groupes d'âge tout en garantissant un fonctionnement cohérent. Le deuxième niveau supérieur, destiné aux plus petits, possède un accès linéaire direct depuis l'école.

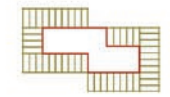


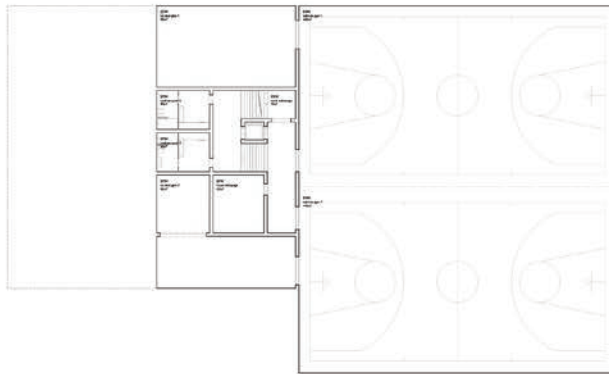
Les salles de classe sont disposées autour d'espaces communs, minimisant les escaliers pour les jeunes élèves. La salle de gymnastique double bénéficie de l'ombre répétée par la différence topographique du site.



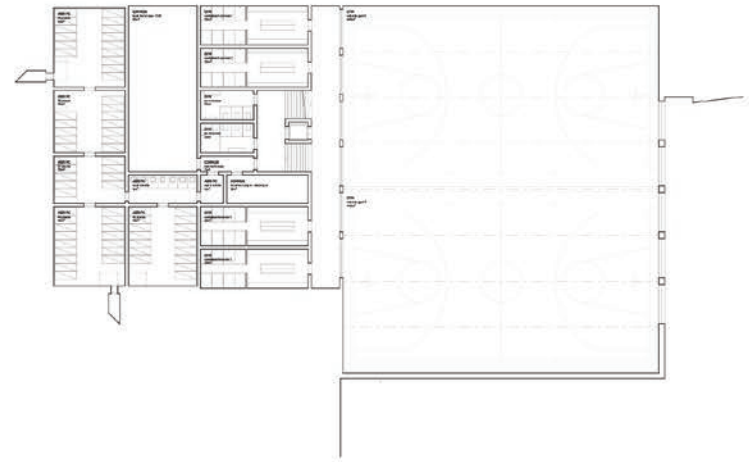
structure

La conception du bâtiment intègre des matériaux comme le béton pour la protection contre la neige et les lauzes, ainsi que des structures en bois pour les salles de classe. Il respecte les exigences environnementales et énergétiques en vigueur.

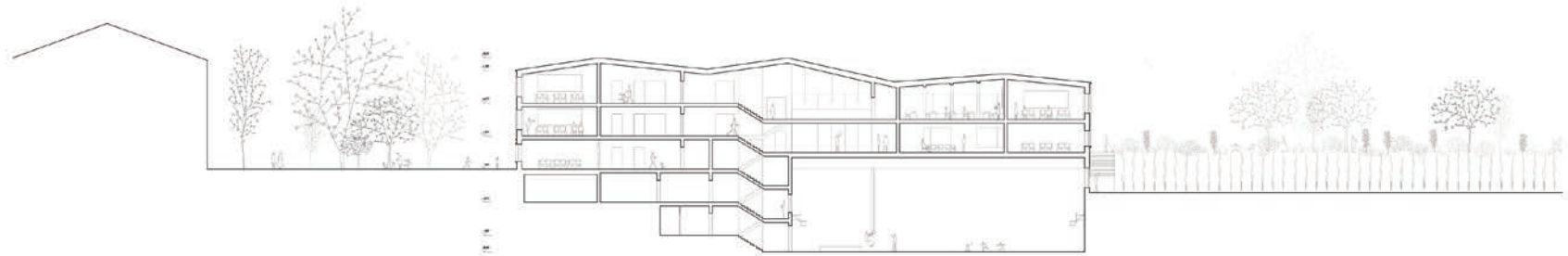




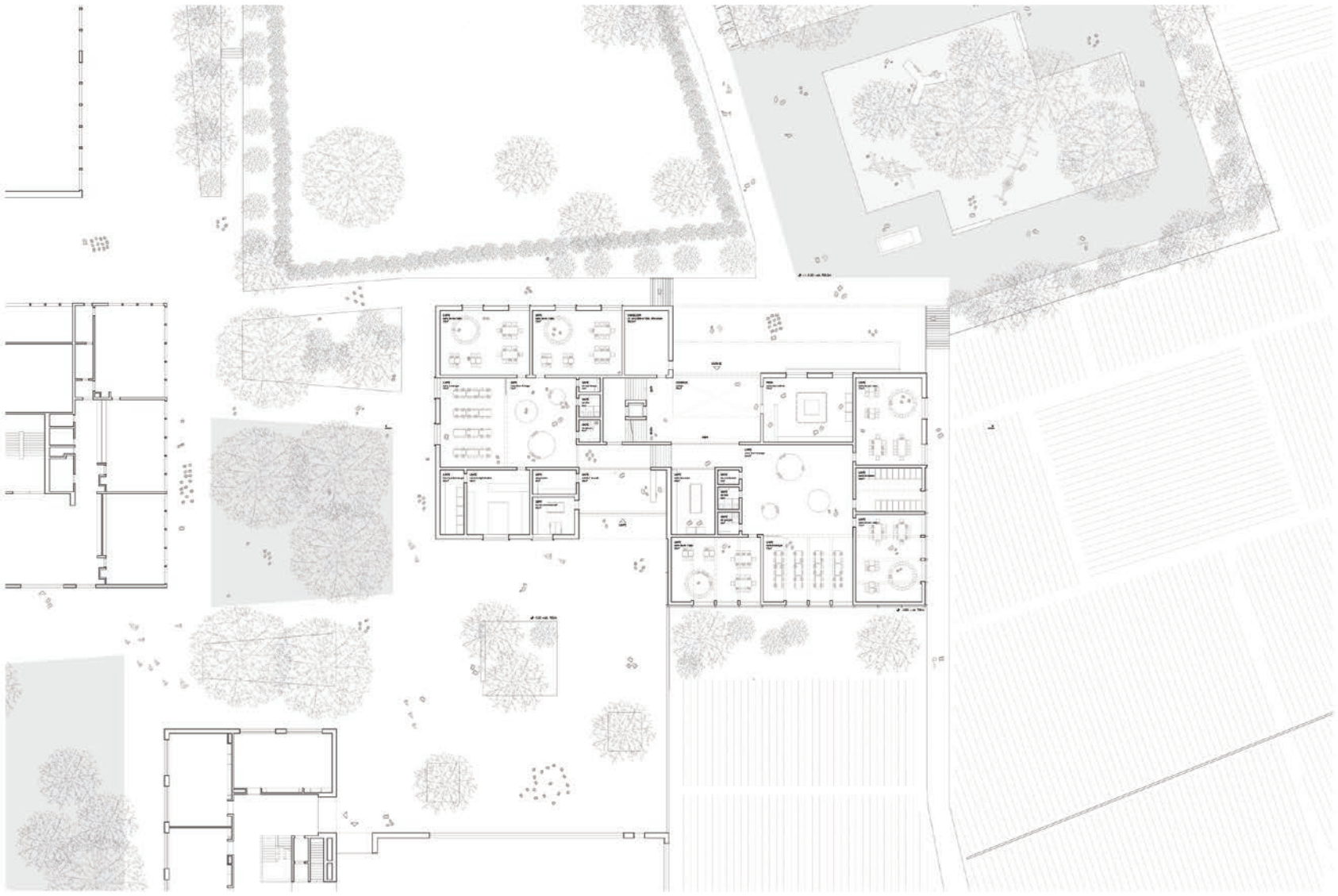
étage -2
1/200



étage +1
1/200



COUPE e-a
1/500



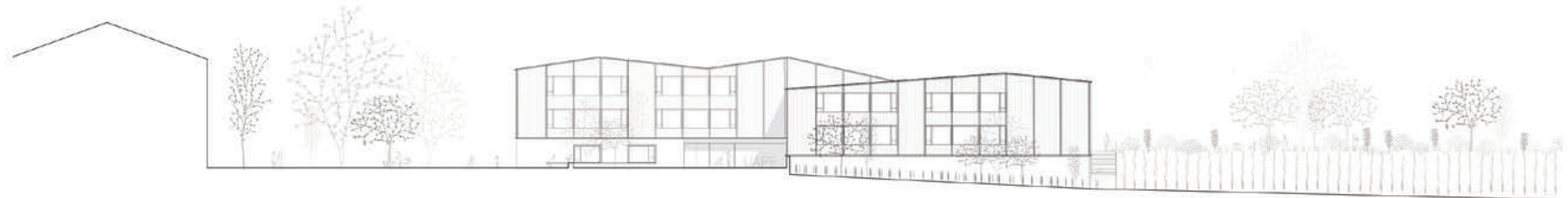
étage 0

N°10 MORECHOU

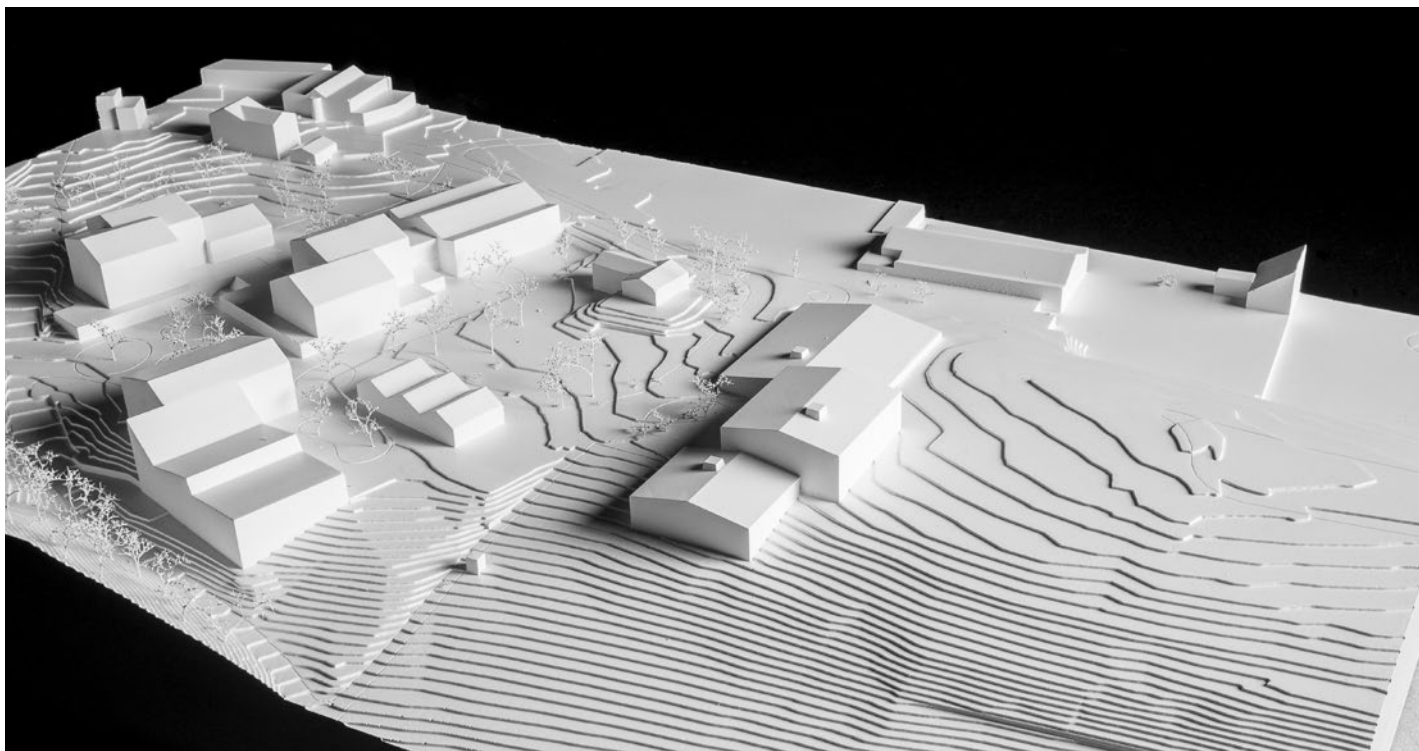


étage +1
1/200

étage +2
1/200



facade sud
1/500



N°03 SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

EIDO ARCHITECTES SARL, YVERDON

Collaborateurs :

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Noémie Tschibold, Vanessa Delessert,
Gian Porsius, Maelle Waeber, Tim Chettouf

30

INGENI FRIBOURG SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Lionel Bussard

Le projet fait le choix de 3 volumes distincts mais accolés les uns aux autres. Le nouveau complexe est articulé autour d'un espace extérieur central qui s'inscrit dans la continuité de la place de jeu existante permettant ainsi de connecter judicieusement le nouveau bâti et l'école existante.

Cependant, par son implantation, le projet ferme le périmètre et se lit comme une conclusion du dispositif existant. Pour le jury, cette solution, qui laisse peu de place à une extension future, reste problématique.

On peine à imaginer comment pourrait se développer la zone encore disponible à l'Est du territoire.

De manière générale, la volumétrie du projet est à l'échelle du site et fait écho aux bâtiments existants avec des toitures à 2 pans, des volumes décalés et des hauteurs maîtrisées.

Le jury relève également la compacité de l'ensemble du projet avec un faible développement de façade et une économie appréciée. L'utilisation de la pente et le dénivelé du site sont gérés de manière pertinente et permettent une excavation raisonnable. Par contre, côté nord, le rapport au terrain naturel pose question notamment en façade Est où le volume bâti apparaît très encaissé. Le niveau d'implantation aurait mérité plus de précision.

Concernant la répartition du programme, les 3 fonctions sont organisées autour d'un préau commun qui distribue 3 accès différenciés. Cette configuration judicieuse garantit un fonctionnement indépendant aux usagers et répond aux attentes des utilisateurs en termes d'autonomie et de praticité.

A l'intérieur, UAPE, Ecole et Salles de gymnastique sont habilement reconnectées et reliées à travers leur système de distribution.

Le jury regrette cependant le manque de générosité générale des espaces communs qui n'apporte pas de réelle proposition pour faire vivre ces dégagements. Mis à part pour la salle de sport, qui profite d'un dispositif généreux et lumineux, l'Ecole et l'UAPE souffrent d'une distribution étriquée et peu convaincante. Le manque de lumière naturelle dans une partie de l'UAPE, semi-enterrée, s'avère également problématique et impose des locaux en deuxième jour peu qualitatifs et inadaptés.

A l'extérieur, les dégagements existants sont maintenus et complétés par des îlots de verdure.

La requalification du bâtiment Swisscom en couvert/préau transforme habilement la centralité contraignante du volume existant et devient un atout majeur du projet.

Le jury apprécie la pertinence de cette proposition qui redynamise les espaces extérieurs par une perméabilité et une fluidité bienvenue mais regrette que l'espace extérieur réservé à l'UAPE y soit associé, ne répondant pas aux critères demandés.

En termes de mobilité, le concept n'apporte pas de réponse convaincante et solide à la problématique existante. En déplaçant le transit des bus le long de la route Nord, le projet propose de diluer les accès en 3 places de dépose différentes. Cette solution qui multiplie les chassés-croisés des véhicules dans une zone déjà exigüe débouche sur un cul de sac peu fonctionnel.

De manière générale, le jury salue la solution apportée avec des volumes compacts et une économie de terrain mais regrette que cette option ne débouche pas toujours sur des espaces intérieurs qualitatifs et suffisamment généreux. Les espaces extérieurs, par contre, sont très habilement repensés et offrent une alternative séduisante dans le contexte existant.

Concept statique et construction durable

Le projet propose une structure porteuse en bois et béton. Les éléments contre terre sont en béton armé, ainsi que les murs extérieurs et les sommiers principaux. Le concept structurel montre un système régulier et rationnel, avec l'utilisation optimisée du bois pour les portées plus petites. Du point de vue économique et écologique, l'utilisation de sommiers en béton pour la toiture est toutefois discutable.

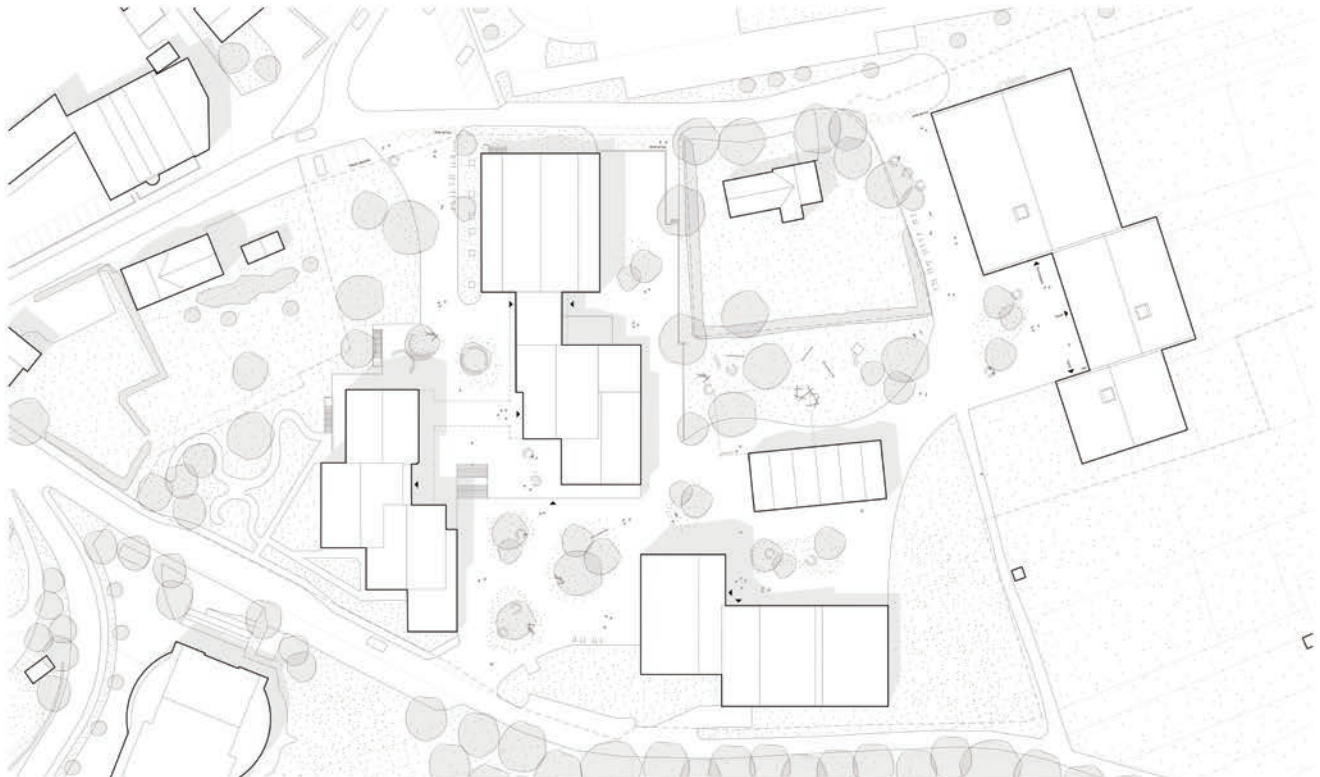
Le concept parasismique n'est pas présenté. Selon les plans et schémas du projet, il semble que la stabilisation est insuffisante dans la direction nord-sud de la partie centrale. Seules des colonnes sont représentées au rez-de-chaussée, ce qui nécessiterait des planchers plus rigides pour transmettre les efforts horizontaux sur les parties adjacentes. Du point de vue de l'empreinte écologique de la structure, l'utilisation de murs en béton avec isolation intérieure nécessite davantage de ressources pour assurer des liaisons statiques et sismiques suffisantes sans créer des ponts thermiques. Au vu de l'utilisation importante de béton armé dans ce projet, une attention particulière pourrait être apportée pour l'emploi de ciment avec faible teneur en clinker ou de béton recyclé.

Sur le chemin de l'école

Concours de projet pour l'extension du centre scolaire de Morsillon, Commune de Sevelles



Façade sud 1:200



Situation 1:500

Insertion dans le site

Pour son emplacement, le projet tente de combler de manière progressive le développement du site scolaire existant. Ce lieu, au service des enfants, se doit de constituer une œuvre véritablement inscrite dans l'histoire de ses utilisateurs.

Le projet développe la volonté assumée de respecter en site existant le territoire. Un nouveau volume est donc placé au long du cheminement existant, respectant le site. Cette intervention permet de maintenir la thématique de perméabilité développée depuis la première réalisation. La nouvelle extension s'inscrit ainsi dans le cadre scolaire tout en maintenant la qualité de l'espace de l'existant.

L'adoption d'un seul volume décalé s'inscrit dans l'histoire du lieu. Le projet tente de conserver le caractère des bâtiments existants. La lecture d'une continuité est alors maintenue en dépit de l'implantation de nouveaux volumes.

La possibilité de choisir pour une section frontale entre les éléments du site. L'adhésion du centre scolaire de Morsillon s'inscrit dans une logique contemporaine, fidèle au caractère primaire du lieu, respectant un état d'équilibre avec le quartier.



Expressions architecturales

L'adoption d'un caractère massif, répondant à la volonté d'une expression d'ensemble. La réalisation d'une lecture d'une lecture unique autour du volume. La lecture extérieure de l'édifice sera alors maintenue d'intérieur dans la continuité architecturale du lieu.

L'expression de la lecture des volumes de passage en fait, caractéristique du contexte du lieu. On privilégie la lecture de l'espace relationnel qui détermine l'expérience. L'intérieur du projet est composé d'un espace de loisir accueillant les utilisateurs et utilisateurs de manière douce et chaleureuse.



→ Axes principaux
 Dépose site
 Répartition des espaces extérieurs

■ Nouvelles surfaces perméables
 ■ Place site
 ■ Place d'épave

Fonctions et spatiales

Le nouvel édifice propose l'ensemble du programme scolaire au long du cheminement existant. Une offre d'usage continue permet de distribuer les différentes fonctions de manière claire et développement typologique de manière cohérente, usages et usages du bâtiment une totale autonomie.

La première partie du volume accueille la salle de permis de conduire. Cette dernière est placée en lien avec un espace de dépôt et en relation avec le dépôt existant du site. La lecture de la salle d'attente s'inscrit dans l'ensemble du programme site et s'inscrit sur deux niveaux. Les volumes, adossés existants depuis l'étage d'entrée, permettent une circulation simple et fluide.

Le volume central de la composition accueille le programme de classes conçues sur deux niveaux. L'usage en relation à la place dispose la salle des élèves et la salle de professeurs.

Les espaces extérieurs regroupent avec les salles de classes ainsi que les salles spécialisées démontées.

La dernière partie du bâtiment s'inscrit avec le permis de conduire L'usage. Cette fonction développe sur deux niveaux une offre d'usage pour mettre en relation les différentes salles d'activités avec le site.

L'ensemble des locaux sont reliés au réseau existant. L'eau PC et les locaux techniques sont ainsi placés de manière séparée dans l'ensemble de l'édifice.

Aménagements extérieurs

L'intervention paysagère propose de requalifier les surfaces existantes. La mise en œuvre de revêtement perméable et de végétation permet d'offrir le développement d'un espace de loisir dans le bâtiment scolaire.

Cette intervention propose des espaces de loisir caractéristiques existants notamment à travers le site de manière cohérente.

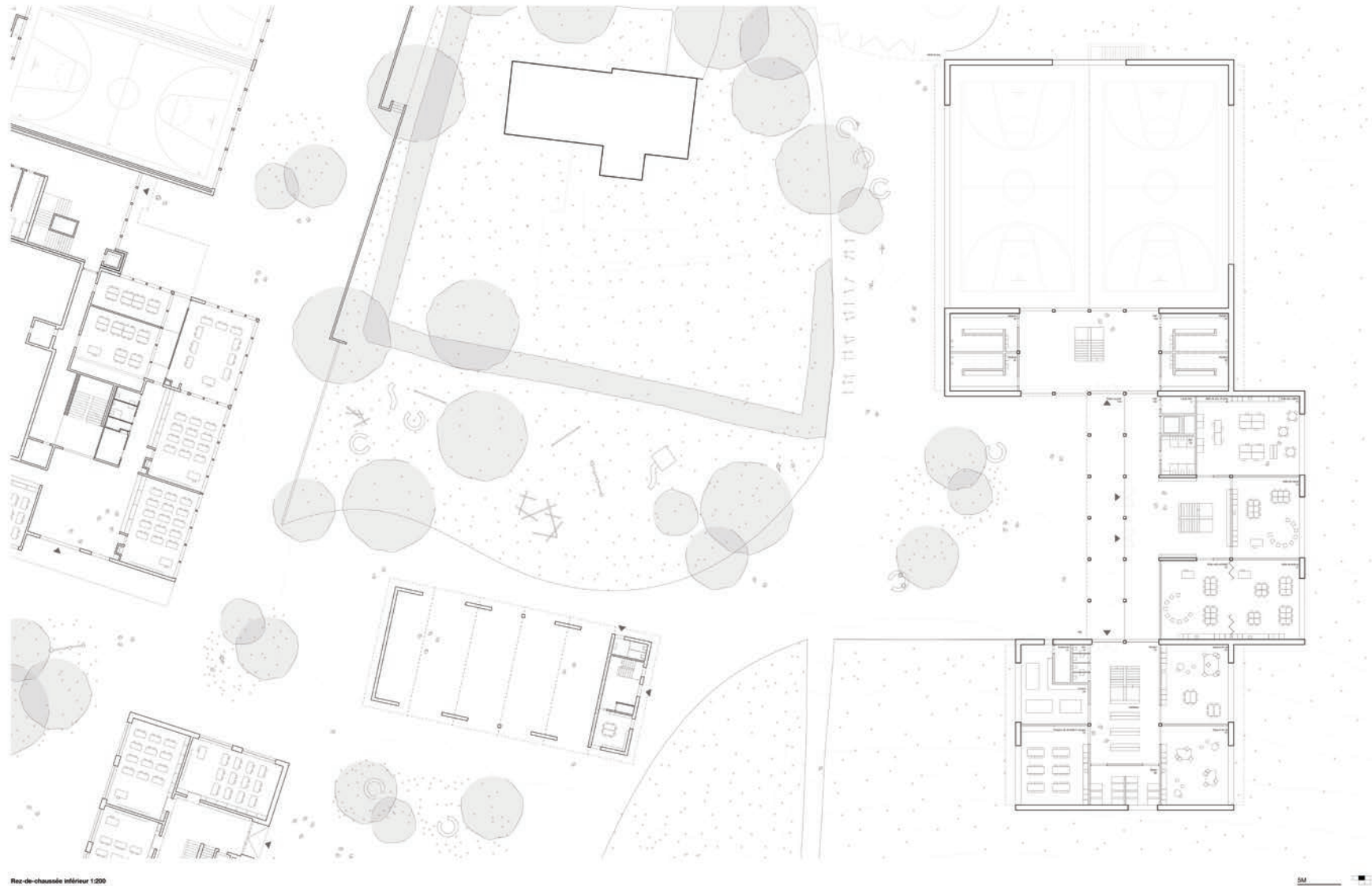
L'espace extérieur réaménagé en site est destiné à offrir d'offrir le dépôt de matériel pédagogique au fil des années scolaires. Trois espaces de loisir sont ainsi placés de manière cohérente. Cette disposition permet de développer les usages de manière douce et respectueuse. La lecture s'inscrit en lien avec le développement sur le bâtiment et s'inscrit de manière cohérente à la thématique de la modernité.

Le site dispose de sa continuité de circulation existante qui doit développer des espaces de loisir existants. La mise en œuvre de nouvelles surfaces offre l'opportunité à la végétation d'offrir les lieux. Cette nouvelle offre est une chance de mettre en lien les espaces aux besoins des élèves en termes d'usage et d'équipement.

La proposition d'intervention s'inscrit également dans le site site, le terrain d'usage s'inscrit dans une offre d'usage au bénéfice de la lecture agricole caractéristique de la région de pour une affectation publique à l'école.

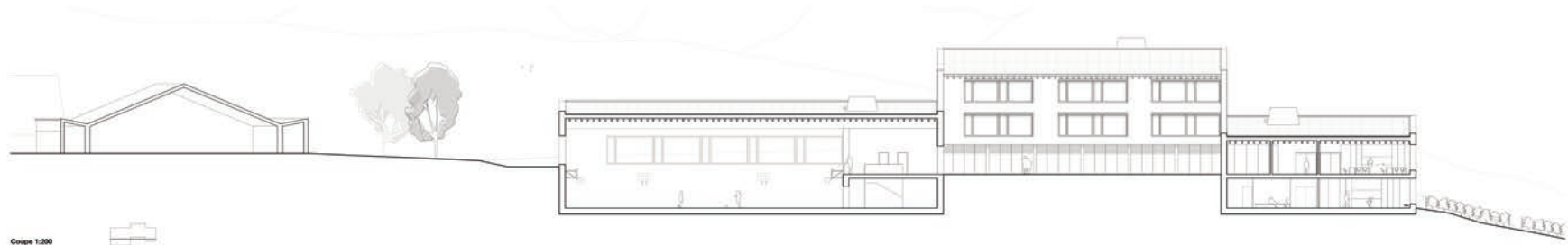
Sur le chemin de l'école

Concours de projet pour l'extension du centre scolaire de Morichon, Commune de Savèré



Sur le chemin de l'école

Concours de projet pour l'extension du centre scolaire de Monichon, Commune de Sevelles



Coupe 1:200



34

Rez-de-chaussée supérieur 1:200

SM

N°03 SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Sur le chemin de l'école

Concours de projet pour l'extension du centre scolaire de Monthion, Commune de Savèze

Approche environnementale

La proposition constructive propose la mise en œuvre d'un site économe et performant en matière d'impact environnemental. Cette construction s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à réduire l'empreinte carbone du bâtiment. Le bâtiment propose ainsi d'adopter une approche globale et intégrée de l'énergie scolaire en prenant en compte l'ensemble des besoins énergétiques grâce au dépaysement naturel de la matière.

Le développement des toits est vital pour la nouvelle extension et la rénovation de l'existant. La mise en place d'une production de chaleur par pompe à chaleur géothermique est envisagée. Cette technologie permet un rendement optimal pour des débits élevés en journée pendant les heures de pointe. Cette production de chaleur permettra également d'allier le transport de matière nécessaire aux autres énergies. Un regroupement pourra être envisagé avec les autres bâtiments de site au fil des réalisations.

La mise en place de panneaux solaires thermiques permettra de couvrir les besoins du site scolaire. Le site économe sera produit par une structure au fronton de volume très faible afin de limiter l'impact visuel. L'ajout de panneaux solaires thermiques permettra également de se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone.

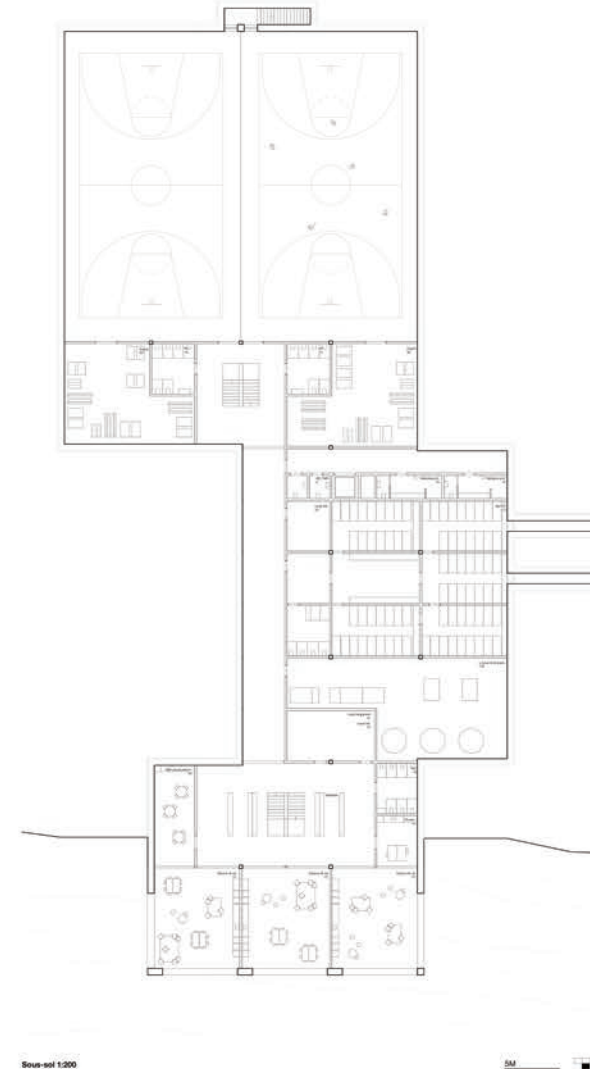
Une ventilation nocturne sera mise en place pour assurer un rafraîchissement naturel du bâtiment. Ce dernier sera géré de manière automatisée afin d'optimiser l'efficacité. Les espaces extérieurs seront pensés afin d'être les lieux d'activités à l'extérieur. Une ventilation simple flux sera mise en place pour assurer un renouvellement d'air simple et efficace. Des entrées en façade permettront une entrée d'air de 500h en continu, ce même volume d'air entrant sera évacué vers le ciel.

Ce système simple et économique permet de manière efficace de garantir une qualité d'air optimale dans les locaux. Ce dernier pourra être mis en œuvre dans les volumes existants et nécessite pas de ventilation forcée ni mécanique.

Economie générale

Le projet propose un développement compact de l'ensemble du programme. L'extension des volumes permet de rationaliser les surfaces de façade, limiter les volumes existants et nécessite pas de ventilation forcée ni mécanique. Les besoins de chauffage seront garantis par la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques et thermiques favorisant l'économie d'énergie de l'ensemble du site.

La disposition du volume permet les constructions de manière réfléchie. Le site, étant une école adaptée, permet de rationaliser les surfaces extérieures à l'extérieur et assurer une bonne qualité de vie. La mise en œuvre de l'ensemble des fonctions scolaires permet d'optimiser l'utilisation quotidienne et l'entretien général.

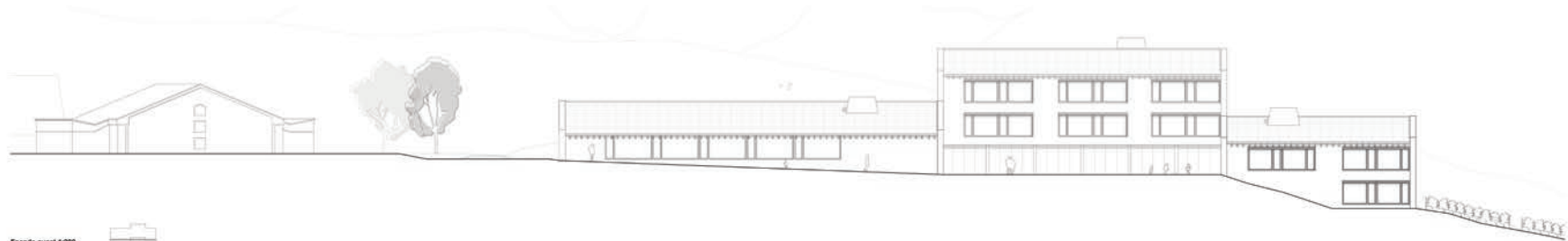


Sous-sol 1/200

5M

Sur le chemin de l'école

Concours de projet pour l'extension du centre scolaire de Morlachon, Commune de Sevelles



Façade ouest 1:200



Étage 1:200

Composition

Totum, U 0 14 Wp(20)
 périmètre extérieur et intérieur, 30m
 étage bois, 120/200mm
 planché
 poutres, 20mm
 charpente, 120/200mm
 isolation fibre de bois, 0,228 W/mK, 300mm
 Revêtement type, type revêtement par collage
 isolation fibre de bois, 0,228 W/mK, 100mm
 cloisonnement, type bois
 bardage technique, 40mm
 bois placé, 20mm

Façade, U 0 14 Wp(20)
 sur béton alvéolaire, 240mm
 bois revêtement, type revêtement par collage
 isolation fibre de bois, 0,228 W/mK, 180mm
 cloisonnement, type bois
 isolation fibre de bois, 0,228 W/mK, 100mm
 bois placé, 20mm

Dalle contre terre U 0 14 Wp(20)
 étage béton poreux, 80mm
 couche de séparation, 20mm
 isolation minérale naturelle, 0,042 W/mK, 220mm
 dalle béton armé, 240mm

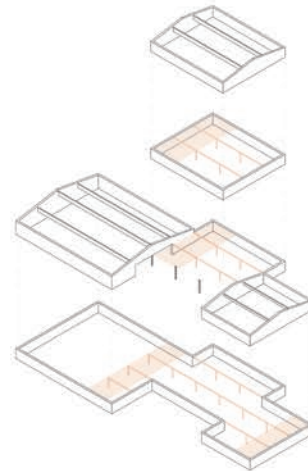
Dalle entre étages U 0 14 Wp(20)
 étage béton poreux, 80mm
 isolation minérale naturelle, 0,042 W/mK, 100mm
 planché, 20mm
 charpente, 120/200mm
 isolation minérale naturelle, 0,042 W/mK, 60mm
 étage bois, 40/40mm
 poutres, 20mm

Structure

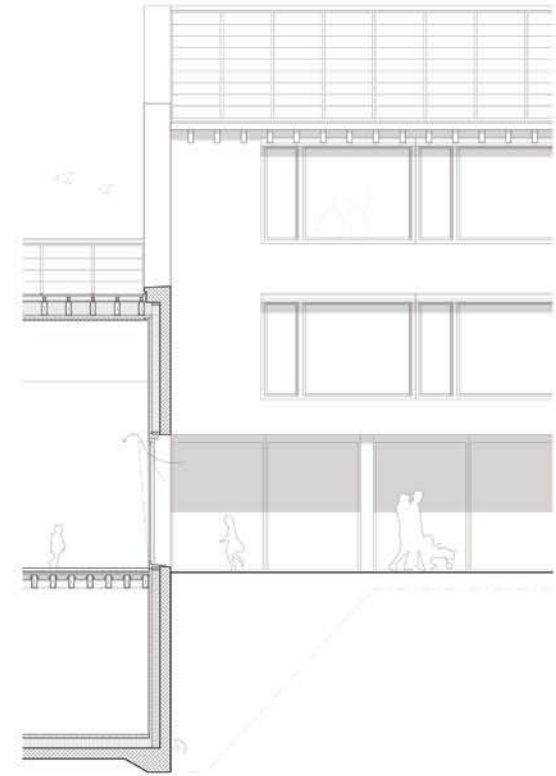
L'édifice propose la réalisation d'une enveloppe extérieure en béton alvéolaire poreux de manière efficace et pragmatique aux exigences acoustiques du confort. Les parties principales de l'édifice seront également réalisées en pleine terre afin de réduire les nuisances sismiques des aléas.

L'ensemble des structures secondaires mineures et secondaires seront réalisées en bois. Ce permet notamment une structure permettant de valider un usage simple et de cette manière locale. La source bois peut être la région avant d'être livrée en avant dans le cas de la réalisation.

Sécurité incendie
 hauteur totale, distance max. 25m
 hauteur LAPE, distance max. 25m
 hauteur géométrique, distance max. 35m

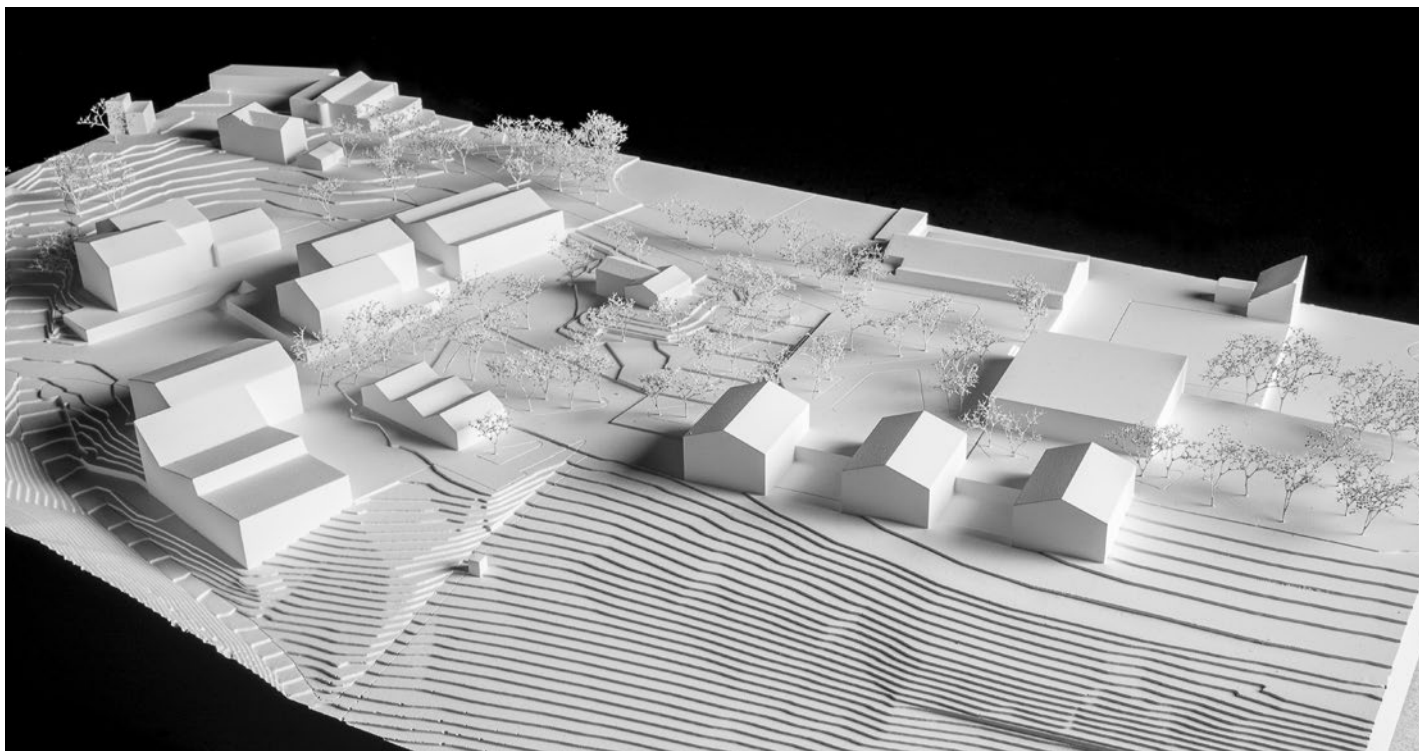


2M



Coupe constructive 1:50

1:25M



N°25 LE PETIK

4^{ÈME} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

DV ARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Glenn Cotter, Julien Praz, Clémence Fauchère, Erika Métroz, Anna Serra Montaña,
Gabriela De Pellegrini, Paride Corvaglia, Lucas Balet, Alan Zen Ruffinen

38

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Sébastien Menoud, Valentin Gaillard, Gaëtan Nguyen,
Samuel Rapp

L'ensemble du site scolaire de Moréchon est conservé par le projet et la 3ème extension est implanté à l'Est bordant une nouvelle cour d'école en lien, au travers de gradins, avec la cour existante.

Visant une démarche d'intégration dans le paysage des vignes et le tissu morphologique du village, trois volumes rectangulaires sous forme de « maisonnettes » s'implantent entre la rupture de la pente des vignes et le plateau paysager hébergeant le site sportif et de loisir. Les trois volumes à l'échelle des bâtiments scolaires historiques du village de Savièse sont réunis par un socle en retrait des « maisonnettes », s'ouvrant côté Sud dans le paysage du Valais, et créant un plateau horizontal. Le plateau accueille la cour de l'école reliée avec l'accès TIM et la salle de gymnastique par une toiture plate végétalisée. Ce socle commun lie tous les volumes et permet entre maisonnettes des échappées dans le paysage.

Le 4^{ème} volume de la future extension de l'école est subtilement placé à l'Est dans la continuité des « maisonnettes ».

La répartition du programme suit la logique des volumes avec l'UAPE dans le socle en retrait, connecté côté Ouest au niveau de l'école existante et ouvert sur deux terrasses entre les maisonnettes. L'UAPE se connecte à l'horizontale au travers de couloirs jugés trop longs par le jury aux salles de gymnastique. Un conflit de circulation est également souligné, par le mélange de flux entre école et UAPE pour atteindre la salle de gymnastique. Les trois volumes de l'école sont reliés au travers de leur circulation verticale au volume socle de UAPE. La salle de gym s'ouvre subtilement du côté du site sportif existant au nord.

Les typologies de l'école, proposent avec leurs trois classes par étage et neuf par bâtiment, une échelle adaptée pour le site et le fonctionnement de l'école, leur distribution est par contre jugée trop étroite avec peu de qualité spatiale.

La structure et la matérialisation mixte en béton et bois du projet, sont conçues dans une logique respectant les objectifs sismiques et de développement durable, ainsi que les exigences techniques et normatives (feu, bruit, etc.).

En conclusion, si le jury salue la volonté d'intégration du projet dans le contexte paysager, par son implantation dans la rupture de pente, sa volumétrie à l'échelle du village, et sa recherche d'ouvrir le site en direction du centre sportif au travers de son entrée et de ses cheminements, il regrette toutefois le traitement du grand plateau en décalage avec le niveau du site actuel, la typologie de l'école trop dense dans ces espaces communs de circulation et de partage, et une spatialité en grande partie enterrée dans un site aux fortes qualités paysagère. Si les volumes proposés sont en accord avec le site et les programmes, leur expression architecturale traduite en façade des « maisonnette », ne convainc pas le jury par sa fermeture côté grand paysage.

Concept statique et construction durable

La structure porteuse consiste en une conception hybride bois et béton. Les portées sont modérées, ce qui permet une utilisation rationnelle du bois pour l'ossature et les planchers. Les éléments porteurs sont disposés de manière régulière et superposée, ce qui rend la structure relativement économe en matériaux.

La structure parasismique composée des murs en béton et des croix de St-André en bois semble suffisante, bien qu'une attention particulière doive encore être apportée pour la stabilisation dans la direction nord-sud. Les planchers mixtes bois et béton permettent d'assurer un effet diaphragme favorable.

Concernant les aspects écologiques, la rationalité de la structure porteuse permet de limiter la consommation des différents matériaux proposés. Les petites portées rendent possibles l'utilisation de bois local. La mise en œuvre de béton extérieur apparent nécessite toutefois des détails thermiques soignés pour assurer des liaisons statiques et sismiques suffisantes. Compte tenu des volumes de béton relativement importants prévus, l'utilisation de ciment avec une faible teneur en clinker et l'emploi de béton recyclé pourraient être pertinents.

Lè pètik



coupe générale // 1:500

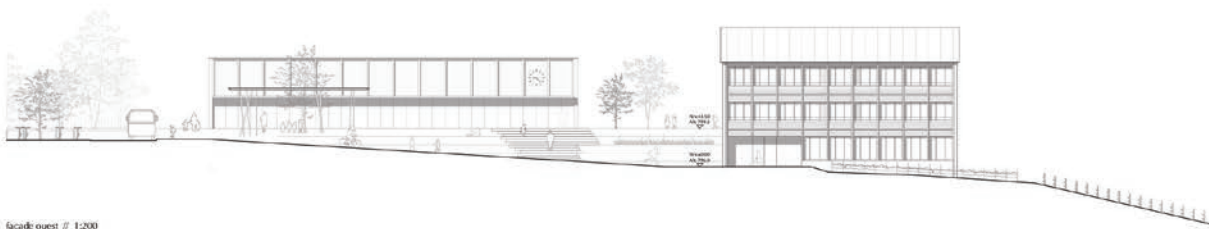


situation // 1:500

Concours de projet "Concours CS Morécho"



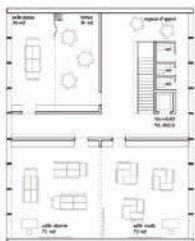
Lè pètik



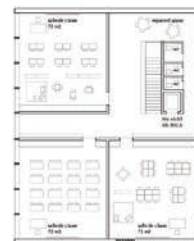
façade ouest // 1:200



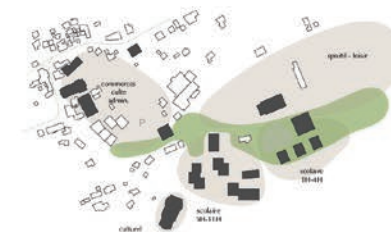
façade nord // 1:200



étage // 1:200



Concours de projet "Concours CS Moréchoy"



IMPLANTATION

La même extension du site scolaire de Moréchoy s'inscrit à l'échelle du site existant, s'intégrant dans le relief naturel du terrain tout en choisissant de préserver l'intégrité du complexe scolaire déjà dense. La salle de gym trouve sa place au Nord, en relation étroite avec la zone sportive préexistante. Sa position stratégique crée une nouvelle porte d'entrée tant pour les sites scolaires que sportifs, renforçant ainsi la perméabilité globale du site tout en encourageant les synergies entre ces différents environnements. Cette implantation favorise également les échanges avec la Halle des fêtes, enrichissant ainsi la vie communautaire. Les trois volumes alignés sur trois étages se fondent délicatement à la rupture de la pente dans les viges, offrant un second niveau de référence à l'ensemble du complexe et permettant une séparation fonctionnelle des divers bâtiments. Le rythme résultant de ces trois bâtiments offre une alternance entre une ouverture sur le paysage et une entrée dans l'école, activant ainsi la grande place d'accueil de l'ensemble.



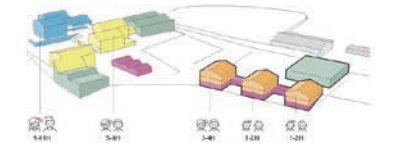
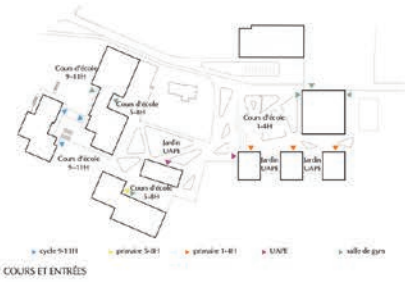
MOBILITÉ ET DESSERTE

Le nouveau centre scolaire propose de revoir la stratégie générale en matière de mobilité et d'accessibilité. Un axe dédié à la mobilité douce et à la détente des élèves émerge au Nord du site, reliant de manière pratique l'ensemble des entrées dans le complexe scolaire et garantissant un passage fluide et sécurisé. Cet axe imprégné de végétation joue un rôle essentiel en connectant non seulement les divers programmes éducatifs, mais également les activités sportives et récréatives de la commune: stades de foot et d'autres de ses lieux. Il ouvre ainsi de nouvelles perspectives de synergies pour l'ensemble du village.

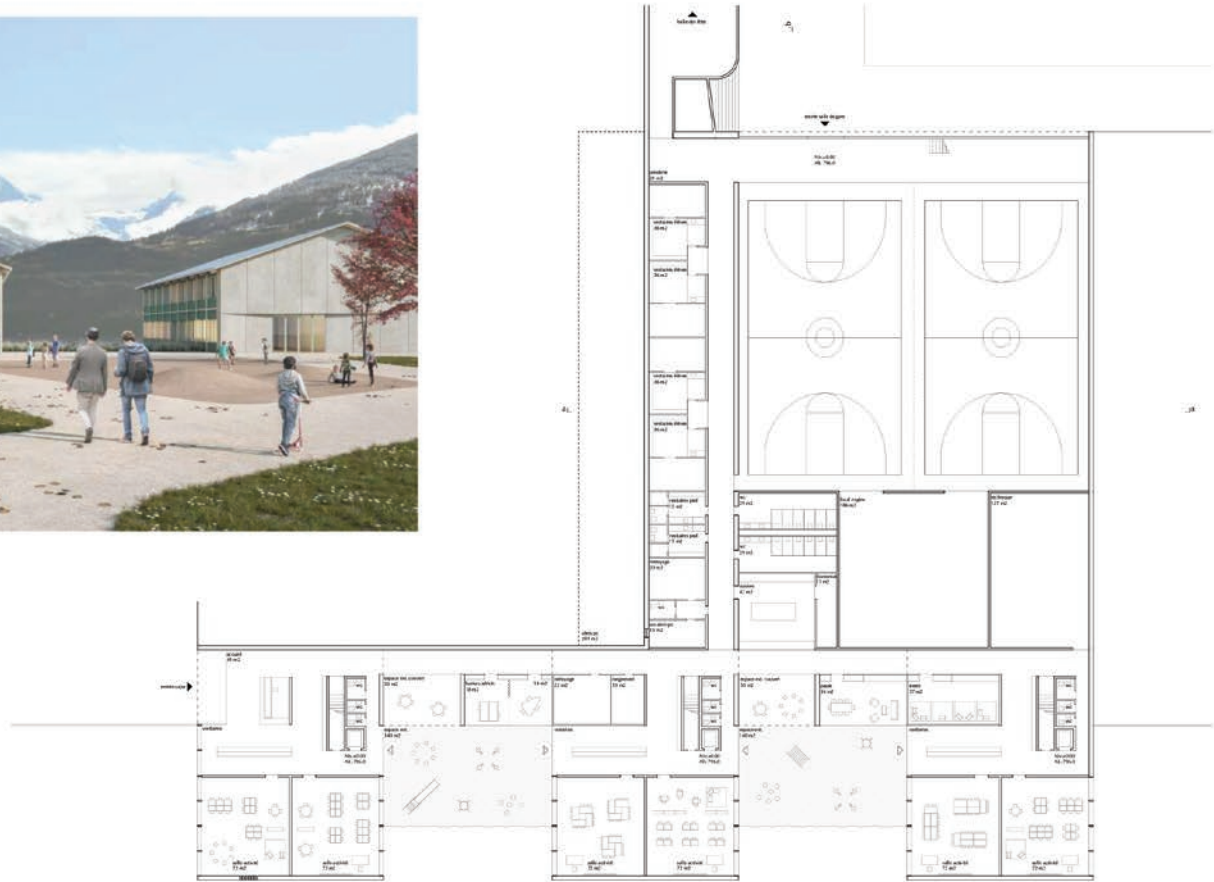


VOLUMÉTRIE

Les quatre volumes émergents, comprenant la salle de gym et les trois maisonnettes, s'inscrivent dans une entité commune de géométrie rectangulaire, complétée par une cour d'école généreuse et végétalisée. Partiellement enfoncée pour limiter son impact visuel, la salle de gym s'intègre intelligemment dans le paysage, déployant une façade imposante côté centre sportif tout en réduisant ses dimensions depuis la cour d'école. Les lignes et les proportions des maisonnettes évoquent subtilement l'architecture et l'histoire locale, en préservant l'essence des anciennes écoles du village. Le projet vise en effet à pérenniser le système de volumes agglomérés qui caractérise le site et à conférer à l'ensemble du complexe une échelle similaire.

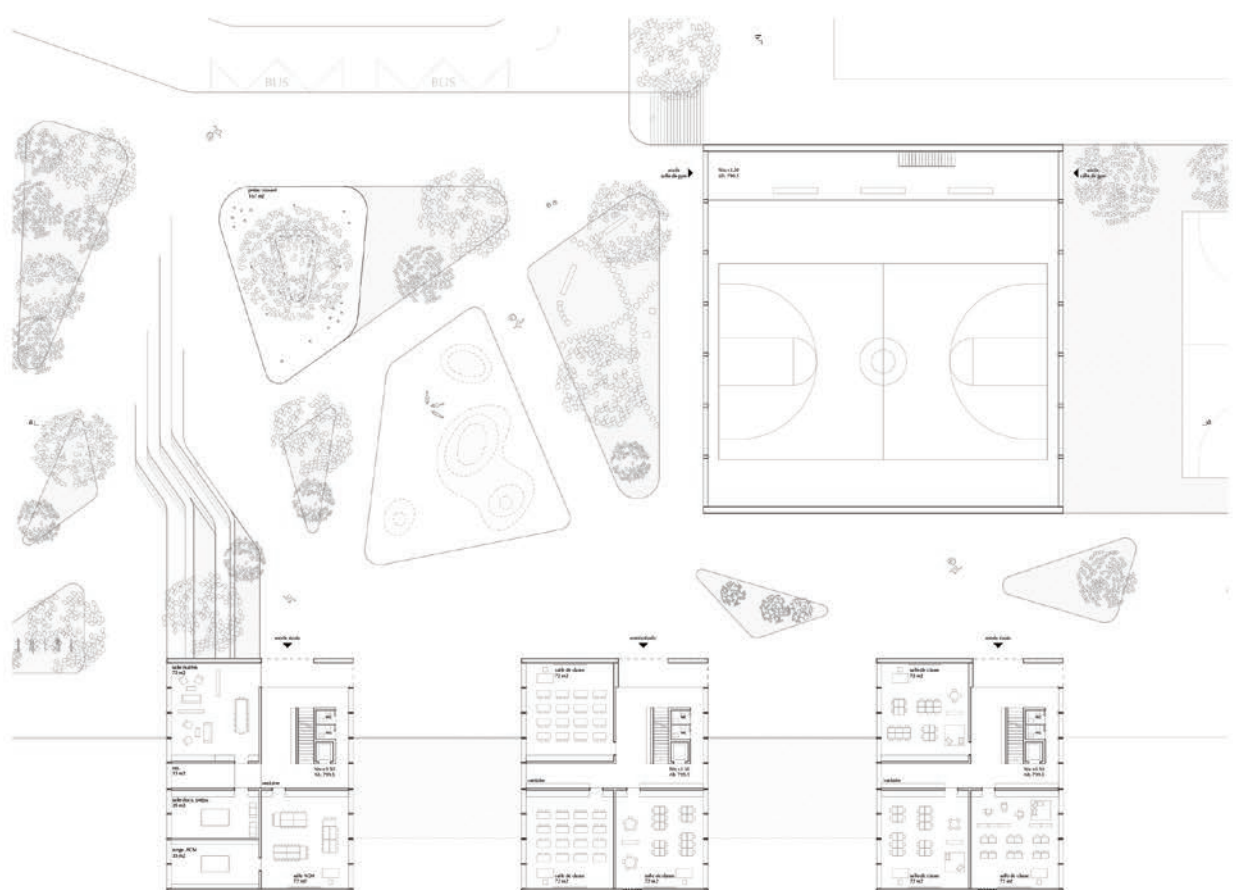


PROGRAMME
 Chacune des maisons abrite six salles de classe, créant ainsi des espaces d'apprentissage à l'échelle villageoise, propices à la concentration et à l'épanouissement des élèves. L'UNPE est astucieusement située au rez-de-chaussée, prolongeant les espaces de détente dans des cours isolées et offrant une vue imprenable sur la vallée du Rhône. Chaque volume est connecté à cet étage de référence, qui relie l'ensemble des programmes, y compris la salle de gym. Cette organisation facilite la circulation entre les différents espaces de manière fluide et pratique.

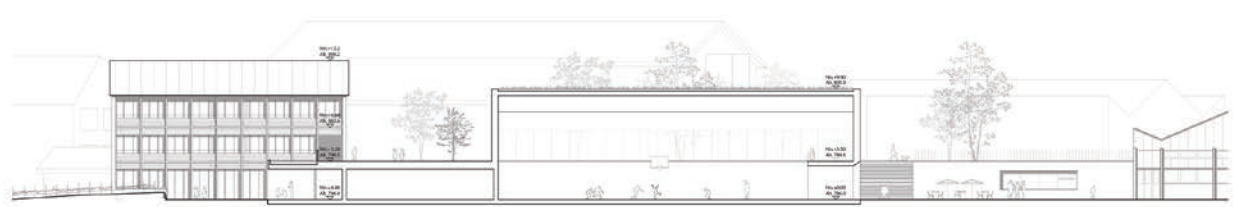


rez inférieur // 1:200

coupe aa // 1:200



rez supérieur // 1:200

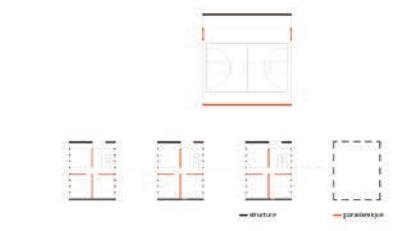


coupe bb // 1:200

Concours de projet "Concours CS Moréchoy"



FAÇADES
 Les façades des nouveaux bâtiments scolaires s'inspirent de l'architecture existante sur le site, en réutilisant des pignons massifs orientés nord-sud et des salles de classe lumineuses s'ouvrant vers l'est et l'ouest. L'utilisation subtile et ludique du béton teinté pour les pignons et du bois naturel pour les façades latérales crée un mariage contrasté et harmonieux entre tradition et modernité. Cette même approche est utilisée pour la salle de gym, offrant une différence de traitement bienvenue entre la façade boisée et perméable sur la cour et la façade minérale publique en relation avec le parking du centre sportif et la salle des fêtes.



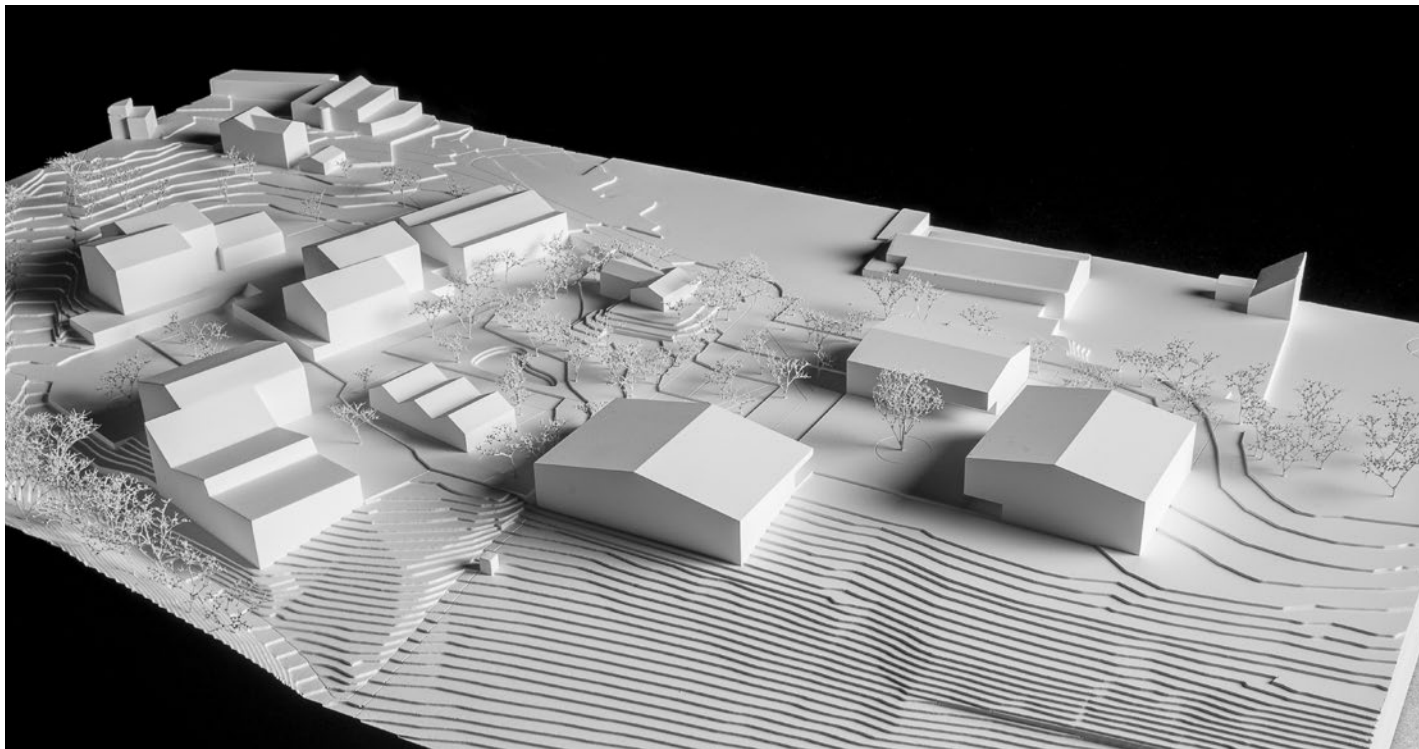
STRUCTURE
 Les pignons en béton de la salle de gym offrent soutien et ancrage solides à la poutre de grande portée de sa toiture en bois. En complément de ces derniers, des croix de saint-André garantissent une résistance aux séismes. La structure en bois des masonneries est également contenue entre des pignons massifs, tandis que les murs intérieurs en bois assurent la résistance de l'ensemble contre les efforts sismiques. Les planchers mixtes bois-béton permettent une patriciation de la construction tout en garantissant une bonne inertie au sein de bâtiments.



DÉVELOPPEMENT DURABLE
 Le projet adopte une approche durable en privilégiant autant que possible l'utilisation de matériaux locaux, notamment le bois. Les orientations des bâtiments sont soigneusement étudiées pour garantir un bon apport en lumière naturelle et minimiser la consommation d'énergie, tout en limitant les risques de surchauffe. L'intégration de panneaux solaires sur les toits renforce quant à elle l'engagement envers les énergies renouvelables. Enfin, la végétation abondante et d'essence locale joue un rôle essentiel dans la régulation thermique du lieu et la préservation de la biodiversité, créant ainsi un environnement bâti durable et respectueux de son contexte.

L'équipe

N°25 LE PETIK



N°20 N'EN DZOE
5^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

ITTEN+BRECHBUHL SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Gerbex Laurent, Petra Stump-Lys, Kirschke Robin, Van der Vyver Daniel, Siragusa Victoria, Broye Rebecca, Leroy Thibault

44

KUNG ET ASSOCIES SA, ECHALLENS

Collaborateurs :

Marguerat Cécile

Le projet propose 3 volumes distincts et distancés les uns des autres dans le périmètre. Si l'implantation retenue utilise largement le terrain à disposition et s'avère peu économe en surface dans le territoire, elle offre cependant une configuration intéressante.

Par sa disposition, le nouveau complexe scolaire présente un équilibre judicieux entre espaces libres et volumes construits laissant entrevoir des dégagements qualitatifs et variés sur le paysage et des connexions agréables aux espaces extérieurs. L'ensemble apparaît cohérent et s'intègre au dispositif scolaire existant tout en maintenant les possibilités d'un développement futur vers l'Est du territoire.

La générosité appréciée de l'implantation se répercute à l'échelle des bâtiments et engendre des volumes très importants. Les constructions proposées, avec des toitures à 2 pans, développent de très grandes hauteurs sous charpente notamment dans la Salle de gymnastique. Le même constat est fait dans l'Ecole avec une ouverture sur triple hauteur qui magnifie le paysage mais qui s'avère démesurée et inadaptée aux classes d'âge qu'elle doit accueillir.

De manière générale, le projet s'appuie avec clarté et simplicité sur une identité architecturale forte mais son échelle ne convainc pas et peine à s'harmoniser avec l'environnement existant.

Même si les volumes manquent de modération, le jury relève que le projet s'intègre judicieusement dans la pente en utilisant le dénivelé du site pour installer la Salle de gymnastique et ainsi limiter. D'un point de vue typologique, le complexe est organisé autour d'une cour commune qui distribue 3 préaux séparés et dédiés aux différentes fonctions du programme. Cette organisation claire et rationnelle garantit une autonomie de fonctionnement entre UAPE, Ecole et Salle de gymnastique et répond aux attentes des usagers. Cependant, l'absence de liaison entre les 3 unités du programme, notamment pour rejoindre la Salle de sport, obligeant les élèves à passer par l'extérieur, est un point faible du dispositif proposé.

A l'intérieur, les espaces sont de qualité, agréables et lumineux. Ils bénéficient d'une organisation générale simple et efficace basée sur une trame régulière dans laquelle on peut imaginer une disposition modulable et évolutive. Dans cette configuration, le jury regrette que les dégagements communs apparaissent très vastes voire démesurés, notamment dans les circulations de l'Ecole. Le projet présente, ici encore, une ampleur qui ne convainc pas. L'accès à la salle de gymnastique est également problématique et se perd dans des circulations peu séduisantes.

D'un point de vue constructif, le jury relève le travail effectué avec un concept documenté et détaillé.

A l'extérieur, un soin particulier est apporté à la requalification des cours et dégagements existants et à l'aménagement paysagé de nouveaux espaces verts.

La proposition d'une cour réservée à L'UAPE mais également accessible depuis l'Ecole est une alternative intéressante du projet. La compatibilité des 2 fonctions paraît bien gérée puisque les salles de classes ne sont pas orientées sur cet espace extérieur commun.

En termes de mobilité, le projet n'apporte pas de solution novatrice à la problématique mais renforce le dispositif existant dans la cour sud. Les bus y sont maintenus et efficacement distancés du flux des écoliers par un îlot de verdure qui délimite leur zone de stationnement.

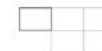
Globalement, le jury reconnaît les qualités intrinsèques du projet et de son implantation dans le territoire mais regrette que les options constructives débouchent sur des volumes imposants avec un impact très fort dans le paysage et peu harmonieux en rapport au contexte bâti existant.

Concept statique et construction durable

Le concept structurel est formé d'une structure en bois en poteaux-poutres qui supportent des planchers mixtes bois – terre non stabilisée. La construction est compacte, très régulière et présente des portées relativement modestes, ce qui permet une optimisation de la dimension des matériaux.

La construction est stabilisée face au séisme par des refends en béton armé. La résistance horizontale semble suffisante pour la salle de gym et l'UAPE, mais devrait peut-être être complétée par des éléments en bois ou en béton pour l'école qui ne comporte qu'un noyau central en béton armé où sont concentrés l'ensemble des efforts horizontaux. La rigidité des planchers dans le plan semble suffisante grâce aux panneaux CLT.

La prise en compte du développement durable est particulièrement forte dans ce projet, ce qui se retrouve dans la structure porteuse qui vise non seulement une faible empreinte carbone lors de la construction (choix et économie des matériaux, recyclage, absence de finitions sur les éléments constructifs, etc.), mais intègre également un concept de structure réutilisable remarquable et novateur. Le soin des détails apporté à la construction et la qualité des explications démontrent un engagement fort en faveur de la construction circulaire et durable.



Plan de situation 1 : 500

Concours CS Moréhon

N'en dzoé

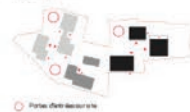


Plan de situation 1:30000



Plan de situation 1:30000

Programme



Programme



Continuité du système et accès



Nouvelles centralités



Mobilité

Situation
Le projet d'agrandissement du complexe scolaire de Moréhon s'inscrit dans une démarche de continuité et d'intégration avec le paysage tel qu'existant, tout en affirmant une identité propre, tirée de la tradition locale. Il propose l'implantation de trois nouveaux bâtiments qui s'intègrent harmonieusement avec leur environnement, grâce à une conception marquée par l'emploi et l'honnêteté architecturale. Ces structures, caractérisées par leur compacité, leur continuité et leur texture rituelle, s'inscrivent sur des socles minéraux. Cette approche minimise l'utilisation de finitions coûteuses, tout en assurant l'harmonie du complexe mais contribue également à une intégration paysagère soignée entre le village et les vignobles avoisinants, tout en optimisant les coûts de construction.

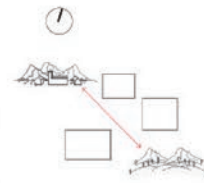
Au cœur de cette extension, le projet vise à créer un lieu de vie central pour l'école et la commune, en développant des espaces extérieurs agréables et de qualité, propices à des usages multiples. Il s'agit de créer une logique d'espaces entre les constructions et les espaces libres, encourageant ainsi l'interaction collective et la cohésion sociale de la commune.

La répartition du programme entre l'école, le parc et la salle de gymnastique est conçue pour être à la fois claire et fonctionnelle, permettant une organisation en séquence d'espaces ouverts de diverses natures et dimensions, dans un cadre architectural cohérent et équilibré. Cette configuration optimise la valeur d'usage de chaque espace, offrant ainsi une multitude d'opportunités et d'interactions au sein du complexe.

Influences locales
L'articulation des nouveaux volumes et leur intégration paysagère sont pensées pour faciliter l'accès au complexe scolaire, tout en respectant le relief naturel et en préservant les caractéristiques du territoire. L'adoption de l'architecture traditionnelle permet une répartition claire et respectueuse au sein du tissu urbain existant, tout en intégrant des perspectives visuelles et en établissant des relations d'échelle appropriées. Par ailleurs, le projet propose une circulation fluide et accessible, mettant en valeur la multifonctionnalité des espaces grâce à une diversité d'usages adaptés et à la facilitation de la mobilité des personnes et des véhicules.

En somme, l'extension du complexe scolaire de Moréhon aspire à enrichir l'espace communautaire tout en préservant l'identité et le caractère, qui valorise l'interaction entre les bâtiments et leur environnement, tout en répondant aux besoins éducatifs de l'école et de la commune. L'ambition du projet réside dans un engagement profond envers le territoire, l'intégration et la pérennité architecturale, contribuant ainsi à forger un lieu identitaire fort et inclusif pour tous ses usagers.

Les vignobles présents sur le site sont un élément fondamental de l'histoire locale et, plus largement, du territoire viticole. Leur préservation, depuis les différents bâtiments contribue à ancrer le projet dans son contexte historique et géographique, tout en fournissant aux enfants des espaces extérieurs éducatifs. Que ce soit de plus proche, à l'abri ou la salle de gymnastique, chaque structure propose des perspectives et une connexion unique avec les vignes et le territoire environnant. Cette intégration soignée permet non seulement de célébrer l'héritage du lieu mais aussi d'encourager l'éducation à la culture et au lien direct avec l'environnement naturel et culturel du Valais.



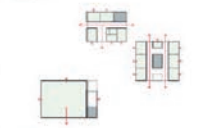
Relation au paysage



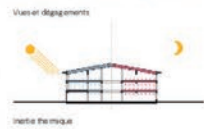
Espaces verts



Minéralité



Vues et orientations



Stratégie d'usage / focus



Concept Architectural
Le bâtiment du programme a été minutieusement pensé pour répondre aux préoccupations des parents concernant la gestion des flux de circulation tels que différents niveaux d'accès différents. Ainsi, le bâtiment de l'UMR est stratégiquement positionné au nord, tout près d'un accès indépendant et établit une connexion directe avec le nouveau parc d'accueil. Sa cour dédiée, située au nord-est, jouit d'une intimité visuelle par rapport au préau principal et assure tout le parcours des montages éducatifs. Cet agencement offre aux enfants une riche variété spatiale tout au long de leur journée.

Au nord, l'extension architecturale est conçue pour les livraisons, tandis que les salles d'activités sont situées au sud pour bénéficier d'un accès direct à l'extérieur, facilitant ainsi leurs mouvements et les interactions extérieures. À l'est, une hauteur sous plafond généreuse s'accompagne de vastes espaces de circulation, offrant aux élèves des possibilités d'organisation des lieux, tant formelles qu'informelles, au fil de la journée. Cette configuration est pensée pour de larges ouvertures proposant des vues variées sur le paysage environnant, favorisant ainsi l'interaction spatiale et sociale des utilisateurs.

À l'est du site, l'école vient compléter le dispositif du nouveau préau, tout en soulignant son ouverture vers le village. Ce positionnement stratégique permet à l'école de jouer un rôle de conclusion dans l'ensemble architectural, complétant à la fois avec l'UMR et la salle de gym. Sa situation orientée également une relation visuelle avec les différents volumes du site, intégrant l'école de manière cohérente à l'ensemble du site scolaire.

Les salles de classe, réparties sur trois niveaux, sont orientées vers le sud pour bénéficier d'une lumière naturelle optimale, associée à un environnement d'éclairage naturel. Un espace central généreux, baigné de lumière naturelle, accueille divers espaces d'échange informel, ainsi qu'un vide en trois niveaux face au paysage. Cette conception vise à maximiser les apports de lumière naturelle tout en offrant des lieux propices aux échanges environnementaux et à la vie sociale des utilisateurs.

L'extension future de l'école est prévue au nord du bâtiment existant, permettant une extension dans le respect de la logique structurelle actuelle. Ce développement envisagé prolongera le bâtiment de tous bords vers le nord, sans altérer le fonctionnement ni les espaces extérieurs de l'UMR, assurant une continuité dans l'architecture et l'efficacité pédagogique de l'ensemble.

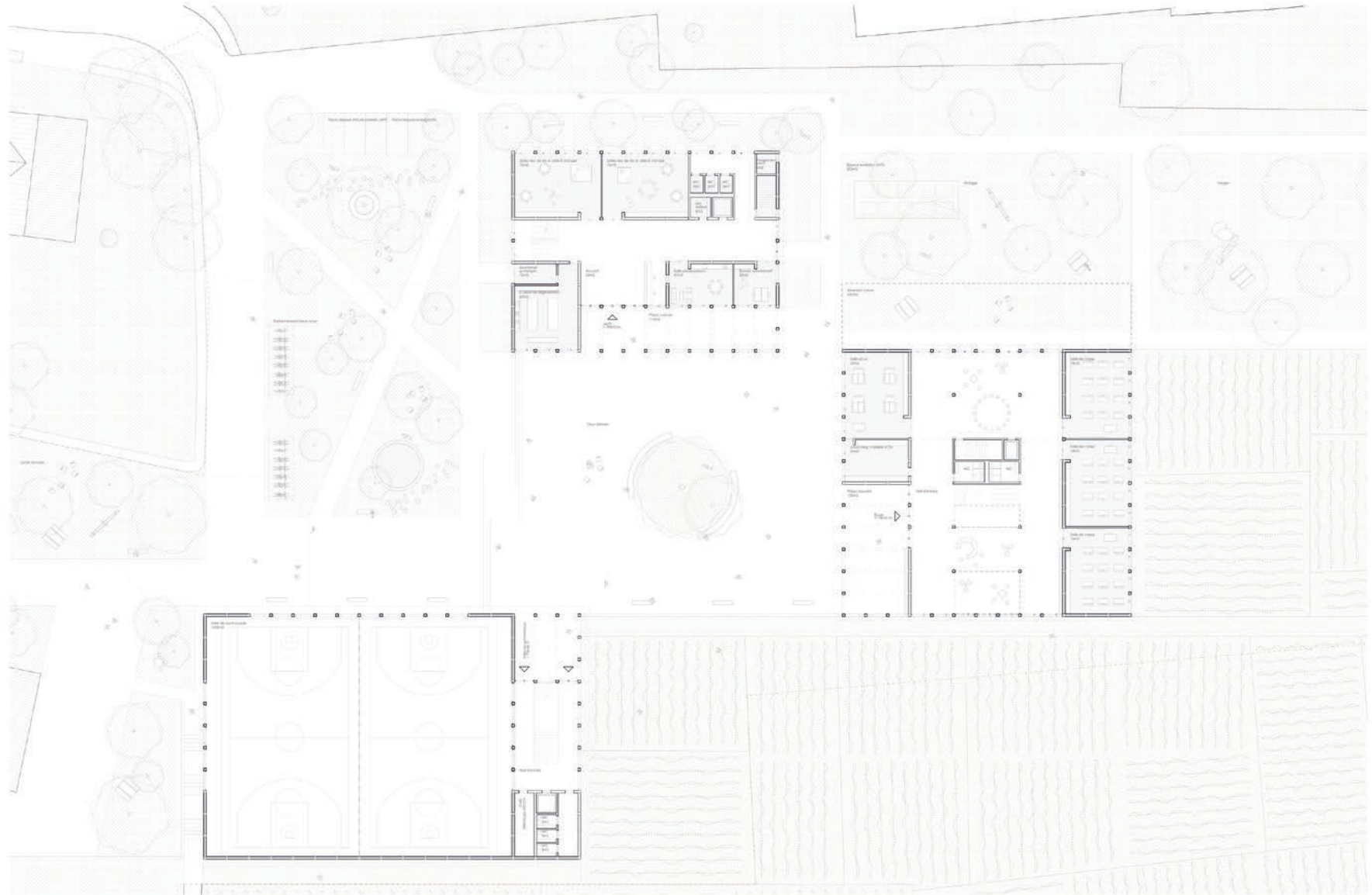
Au sud, la salle de gymnastique s'intègre harmonieusement dans le plan de terrain, revenant ainsi les travaux d'entretien. Cette disposition face au nouveau parc d'accueil contribue à renforcer la gestion des flux de personnes des lieux aménagés sur le site. Sa position centrale est conçue pour faciliter l'accès du public et garantir un accès sans obstacle au bâtiment scolaire. Elle joue un rôle clé dans la formation du nouveau préau scolaire tout en consolidant le préau existant de Moréhon 2, définissant ainsi une nouvelle limite pour l'espace.

Au niveau inférieur, l'espace dédié aux activités sportives s'ouvre sur les vignobles environnants, créant ainsi une connexion directe et privilégiée avec l'extérieur.



Elevation sud 1:500

N°20 N'EN DZOE



Plan du rez-de-chaussée 1:200



Plan et accès aux sols extérieurs

Le site scolaire de Morécho confronté à une situation marquée de fortes inégalités à une condition sociale en déclin et but aux hautes de zones à être réaménagées pour améliorer la qualité de vie des habitants et de la population des enfants. Favoriser la mobilité douce, la réhabilitation des sols sur le site présente les caractéristiques suivantes :
- Améliorer les zones de dénivelé des sols des zones de jeu. Une faible différence de niveau au sud le long du chemin de Morécho, réhabiliter la situation relative à la situation des sols et les espaces de jeu, soulignés par un accès végétal pour un lieu d'attente situé pour les enfants.

Au nord, l'accès d'accès près de la nouvelle salle de gymnastique devient un accès majeur pour la mobilité douce, encourager les enfants à pied et à vélo et offrir un espace où les parents peuvent attendre à l'école, sans interférer avec les zones de jeu. Des zones de repos aménagées pour l'UAE et des aménagements pour les enseignants sont aménagés au nord, facilitant l'accès tout en préservant la tranquillité du site. L'installation de bancs nord par un nouvel escalier enrichit les options d'accès pédestres assurant une circulation fluide et sécurisée. Cette réorganisation, tout en améliorant la mobilité et le bien-être des enfants, encourage l'adoption de modes de transport respectueux de l'environnement, en phase avec les valeurs locales.

Stratégie sociale

La stratégie conceptuelle de ce bâtiment repose sur la conception d'un espace de bien-être et de développement durable. Il vise à sensibiliser les futurs générations aux défis climatiques, en utilisant une architecture qui encourage la conscience écologique, la sobriété, la résilience et prépare à l'adaptation. L'architecture a été pensée en collaboration avec les maîtres, qui ont été choisis pour leur disponibilité locale et leur ancrage dans le tissu

économique régional. Les maîtres sélectionnés offrent des avantages significatifs, la terre pour la régulation thermique et de l'humidité, et les bois structurel pour le régional et sa capacité de séquestration temporaire de carbone. Ces choix contribuent à réduire les coûts, tout en améliorant la durabilité et la possibilité de futurs systèmes ou rénovations du bâtiment sans nuire à la culture du territoire.
Le projet adopte une approche low-tech, visant un bâtiment résilient et économe en énergie, où les utilisateurs participent activement à son fonctionnement. Il répond aux standards Minergie, illustre une réponse concrète aux besoins de développement durable.

Écologie et valorisation de la biodiversité
Les aménagements extérieurs adaptés au site présentent actuellement peu de qualité et ne sont pas adaptés de manière optimale. Face aux enjeux climatiques urgents, une transformation significative des surfaces existantes imperméables est envisagée pour les rendre perméables. Les travaux impliquent d'un traitement pour favoriser une infiltration maximale des eaux de pluie, réduisant les risques d'inondation et permettant d'absorber les précipitations excessives.

Au-delà des aménagements fonctionnels, chaque espace vert est pensé avec une identité distincte, enrichissant le site de divers espaces adaptés aux jeux, promenades, jardins humides, potagers et agricoles. L'implantation de nombreux arbres indigènes à travers le campus vise à établir un écosystème végétal diversifié, agissant comme des forêts de fraîcheur et améliorant le microclimat général du site.

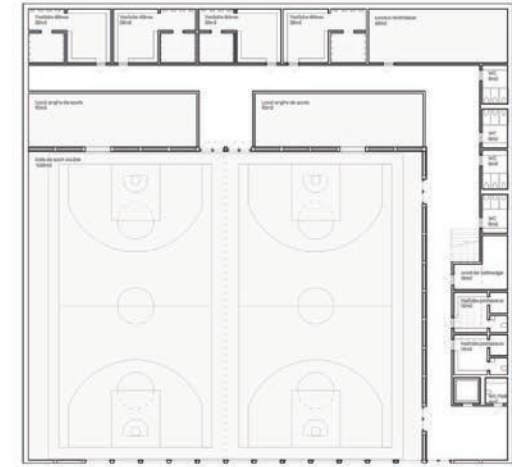
Au-delà du site, la stratégie d'écologie s'applique à un objectif dans la régulation thermique et la gestion des eaux pluviales. Ce bâtiment joue un rôle majeur dans ce contexte par de nombreux aspects environnementaux. Il réutilise le système de drainage des eaux pluviales existant. Par cette approche, le projet vise non seulement à améliorer la perméabilité et la qualité environnementale du site mais aussi à offrir une diversité d'espaces extérieurs adaptés, encourageant la découverte et l'apprentissage en contact direct avec la nature.



Plan du sous-sol de l'UAE 1:500



Plan du sous-sol de l'école 1:500



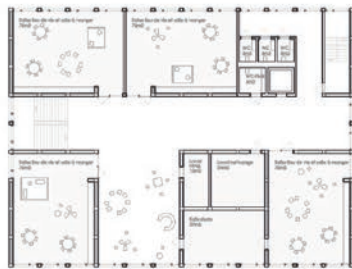
Plan du sous-sol de la gym 1:200



Coupe sud de la gym 1:200



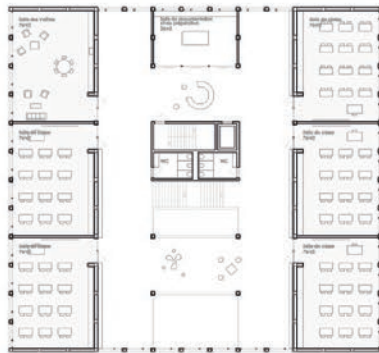
Coupe sud de l'école 1:200



Plan du 1er étage de l'IUAPE 1:200



Plan du 1er étage de l'école 1:200



Plan du 2ème étage de l'école 1:200



Matériaux de construction

Nous avons opté pour des matériaux nobles et renouvelables, employés de manière réfléchie pour assurer une construction durable et promouvoir les circuits courts.

La terre non stabilisée utilisée pour les dalles et les murs, tout comme les parquets en bois massif, peuvent être restitués à la terre sans nécessité de traitement. Les composants de la structure en bois, sans adhésifs recyclés, sont prévus pour être démontés et réutilisés ultérieurement.

Abondants en Suisse, ces matériaux permettent d'éviter des modifications du bâtiment sans impact sur son architecture initiale. Dans un esprit de sobriété, aucune finition ne recouvre les éléments constructifs, facilitant ainsi leur démontage recyclable en fin de vie.

Conception paramétrique

Dans le cadre du projet d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, les trois bâtiments proposés ont été effectués dans une architecture compacte et symétrique permettant de limiter l'empreinte entre les centres de masse (M) et le centre de cisaillement (C) en privilégiant une typologie de construction légère (bois) et des surcharges de faible hauteur. La masse mise en mouvement par les sollicitations sismiques reste faible limitant ainsi les efforts à reprendre. Pour ce projet, le bois offre une grande résistance à un poids propre faible. Ces caractéristiques en font un choix stratégique pour la construction paramétrique.

Les efforts sismiques sont repris par des planchers rigides dans leur plan formant un diaphragme qui vient découpler comme des rochers en béton armé sur toute la hauteur. Avec le système Ramatier, les planchers sont usuellement rigidifiés par un panneau CLT de 30 mm permettant d'obtenir bettere stabilité élastique. De plus, un dimensionnement et une conception adéquates des assemblages permettent d'obtenir la ductilité nécessaire à la dissipation d'énergie induite par les sollicitations sismiques.

Les efforts en béton armé sont positionnés de manière symétrique et en périphérie afin de confier à la structure une grande rigidité à la traction, tout en s'intégrant parfaitement au projet architectural. Les cages d'escaliers et d'ascenseurs en béton servent tout à la fois de contreventement et de voies de fuite reconstruisibles.

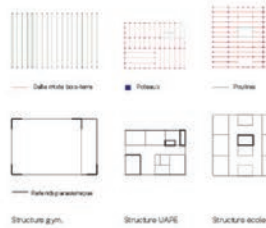
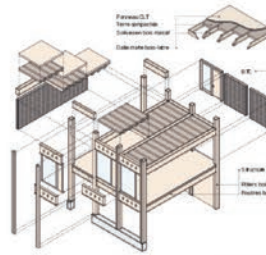
Concept structurel

Le développement d'un plancher en bois à solivage en bois massif dont l'intervalles entre les solives est rempli de terre naturelle sans adhésifs puis recouvert d'un panneau contreplaqué en bois (CLT), est le produit d'une start-up suisse, Ramatier AG. Ce système offre des caractéristiques écologiques bas carbone ainsi que les systèmes actuels de planchers en bois.

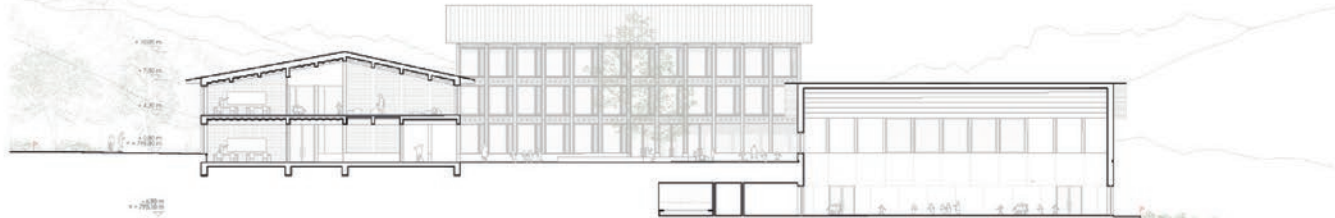
En contrepoint, le système Ramatier fournit contraintes dimensionnelles (max 2,30 x 4,20 m) liées d'une part à l'emploi du bois massif pour les solives et d'autre part à la production espacée des éléments. Sans enfreindre toutes les caractéristiques normatives actuelles en matière de résistance au feu, réaction phonique, comportement vibratoire et bien sûr de résistance statique, sont garanties par Ramatier AG.

Le projet d'ancrage intègre également dans une trame unique et bidirectionnelle de 2,60 m. Des modules de planchers Ramatier de 5,20 m (2x) et 7,80 m (3x) de longueur pour 2,60 m de largeur - viennent s'insérer dans cette trame porteurs constitués de sommiers longitudinaux en BLC (GL28H de 30x60) cm et transversaux de 20x60 cm, également en BLC (GL28H).

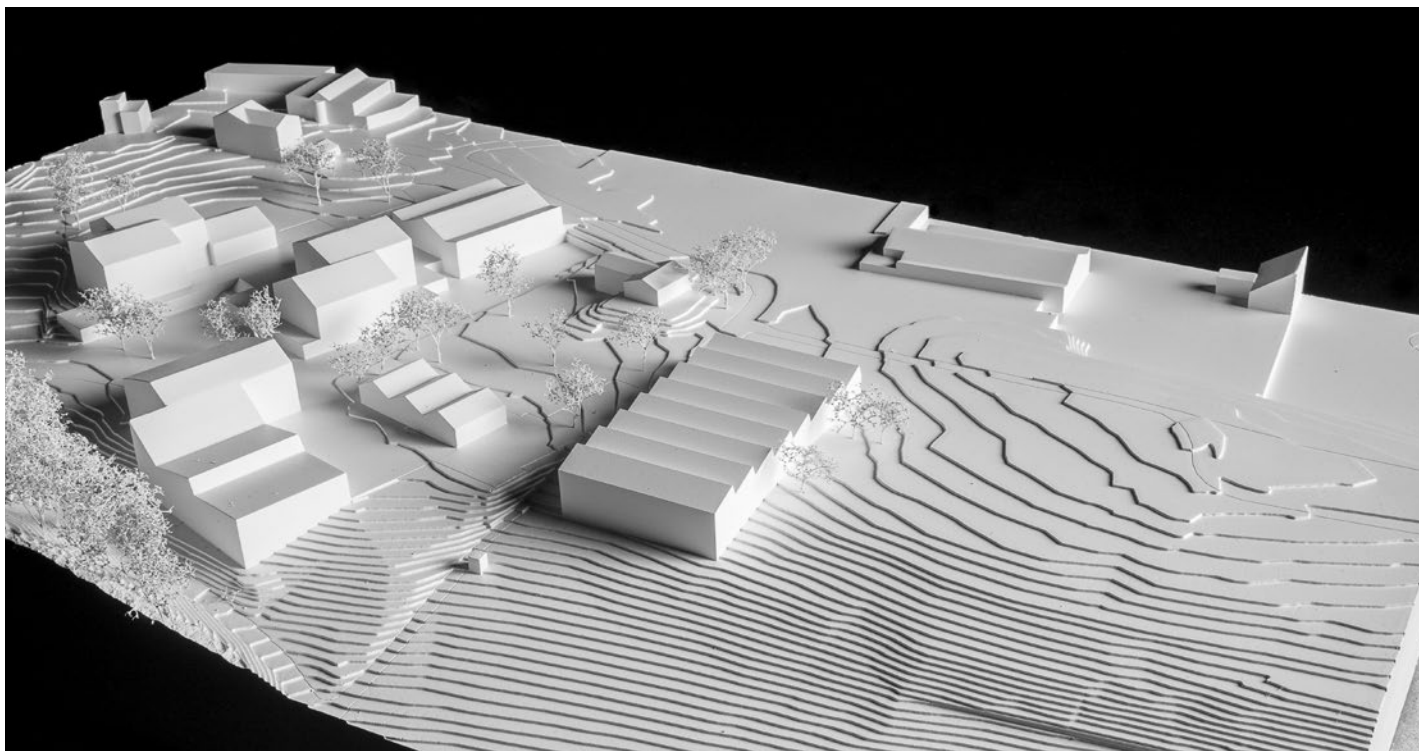
La descente des charges repose sur des poteaux BLC (GL28H de 30x30) cm, disposés dans la trame des planchers Ramatier. Tout le pourtour du bâtiment est réalisé avec des poteaux de 30x30 avec un sommet de bord en BLC (GL 28H de 20x60) entre piliers. Chaque édifice repose sur un radier généralisé avec des surprofondeurs locales afin de reprendre la descente des charges verticales et horizontales.



Coupe est de l'école 1:200



Coupe ouest de l'IUAPE et la gym 1:200



N°02 PEQUOD
6^{ÈME} RANG / 5^{ÈME} PRIX

STEFANO MURIALDO ARCHITEKT ETHZ, ZURICH

Collaborateurs :

Stefano Murialdo

ZPF CONSULTING AG, ZURICH

Collaborateurs :

Luis Looser

Un seul et unique volume se positionne à l'est du complexe existant et contient tout le programme de l'extension. Sa volumétrie et sa toiture se mettent en relation aux grands volumes du contexte. Les trois programmes, l'école, l'UAPE et la salle de gym se logent sous un toit en sheds.

La simplicité et radicalité du parti est toutefois mise en péril par le système de distribution : une seule et unique entrée totalement sous-dimensionnée et peu qualitative desserre l'ensemble des 3 programmes. La typologie de l'école au premier étage, sous les sheds, est très claire avec des espaces de circulations généreux et appropriables mais correspondent peu à l'âge des écoliers et offrent peu de sous-espaces. La gestion de la lumière par les sheds, autant pour les salles de classes que pour les espaces de circulation est appréciée.

La coupe montre des excavations trop importantes et le jury se questionne sur l'altitude du projet, qui légèrement surélevée aurait pu ainsi minimiser les excavations et amener une lumière naturelle suffisante à la salle de gym. Le dispositif de dépose au nord ne garantit pas la giration des bus et la livraison de l'UAPE par le chemin au sud est irréaliste. La proximité de l'espace extérieur de L'UAPE, à l'est sous les fenêtres de l'école est jugée problématique dans les nuisances qu'induisent des horaires simultanés.

Le langage architectural cherche ses références dans celui du complexe existant et celui des grands volumes environnants sans toutefois trouver son propre langage. L'apparente cohérence et compacité proposée par un seul volume souffre toutefois par son maque de générosité et de qualité dans son entrée et le dispositif de circulations verticales.

Concept statique et construction durable

La construction est constituée d'une structure en bois et béton. Les parties enterrées, les refends parasismiques et les principales dalles sont prévues en béton. Une partie du plancher de l'étage semble être en bois, mais sa composition n'est pas précisée. Un étage et demi ainsi que la toiture forment une construction en bois

de type poteaux-poutres. Les portées sont relativement importantes dans ce projet, ce qui nécessitera probablement une structure porteuse aux dimensions assez conséquentes.

Le concept de stabilisation parasismique comprend des noyaux en béton armé et des diagonales en bois. Dans la direction nord-sud, un noyau pourra difficilement être utilisé comme refend car il repose sur la dalle de la salle de gym et n'est pas encastré. Des éléments de contreventements devraient donc probablement être ajoutés dans cette direction, ce qui semble possible au vu de la régularité du système porteur.

Le développement durable n'est pas explicité pour la structure porteuse de ce projet, mise à part l'utilisation du bois et du béton. Les portées relativement importantes conduisent généralement à une augmentation de la consommation de matériaux, ce qui pourrait être compensé par l'utilisation de béton recyclé ou de ciment à faible empreinte carbone. L'excavation prévue est importante et risque également de péjorer le bilan carbone du projet par rapport aux variantes moins enterrées.



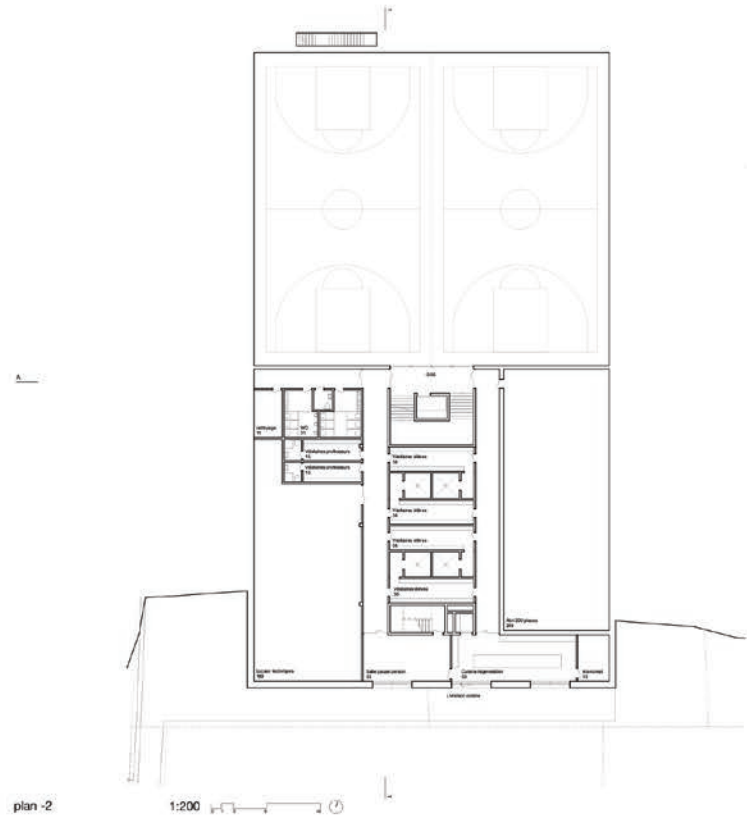
plan +1 1:200

56



façade ouest 1:200

N°02 PEQUOD



plan -2

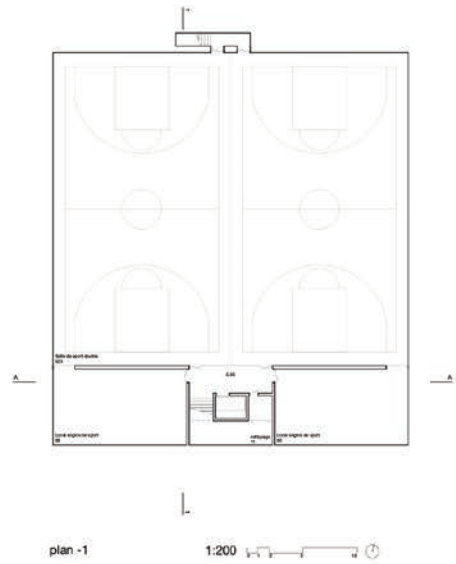
1:200



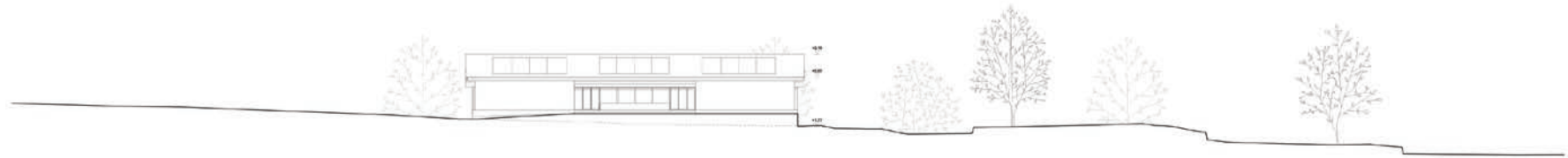
coupe A-A

1:200

N°02 PEQUOD

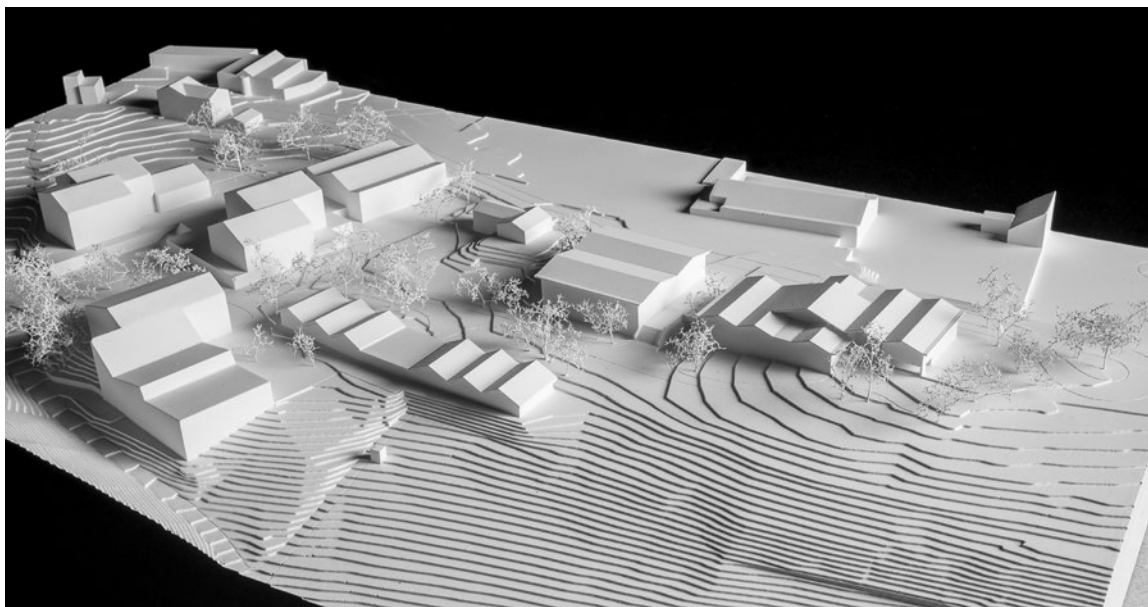


58



N°02 PEQUOD

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 LE COTEAU

O&C ARCHITECTES SA, MONTHEY

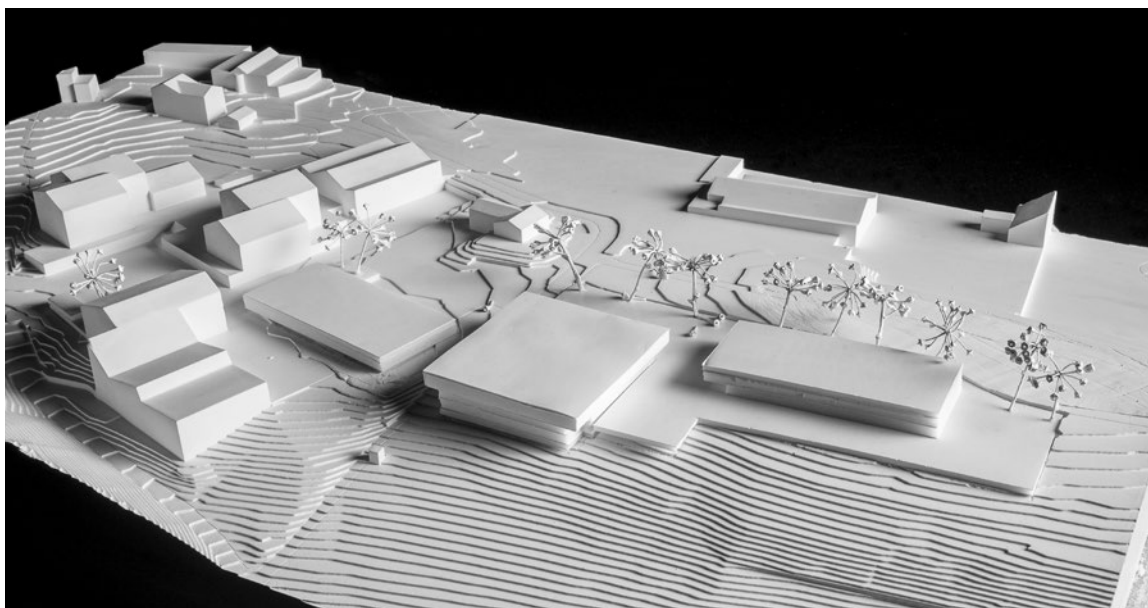
Collaborateurs :

Bruno Oliveira, Malik Boukhechina, Nicolas Chatelan,
Marc Oberson

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Marius Jordan, Milisav Vukovic,
Dejan Brankovic



N°04 CADRE SUR LES VIGNES

LA VILLE NOUVELLE – STUDIO C2 ARCHITECTURE,
GENEVE

Collaborateurs :

Carmen Fernandez, Cecilia Angeloz

RUPRECHT INGEGNERIA SA, LUGANO-PAZZALLO

Collaborateurs :

Leonardo Snozzi, Alessandro Rattagi, Antonio Franco,
Cleo Belometti



N°05 BELLEVUE

OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN,
OS.ARCH GMBH, ZURICH

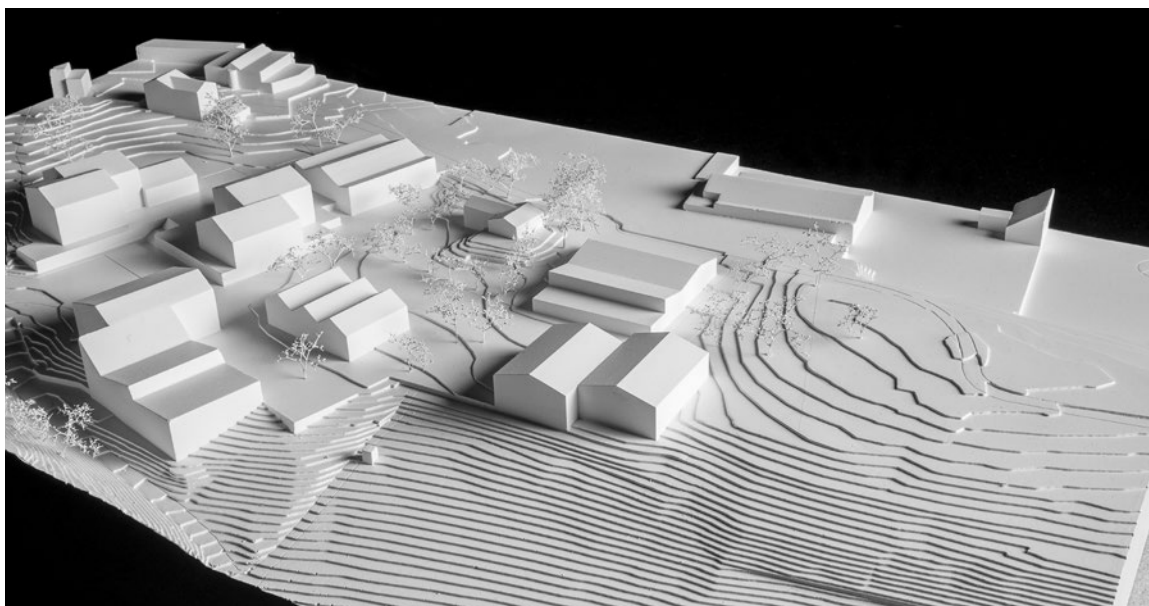
Collaborateurs :

Christian Oeschger, Claudia Schermesser

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS
SARL, BULLE

Collaborateurs :

Dorthe Jacques, Dorthe Arnaud, Zogaj Albion,
Rime Grégoire



N°06 TE FITI

ATELIER BALAN SEMADENI – ARCHITECTES
AAM SIA, GENEVE

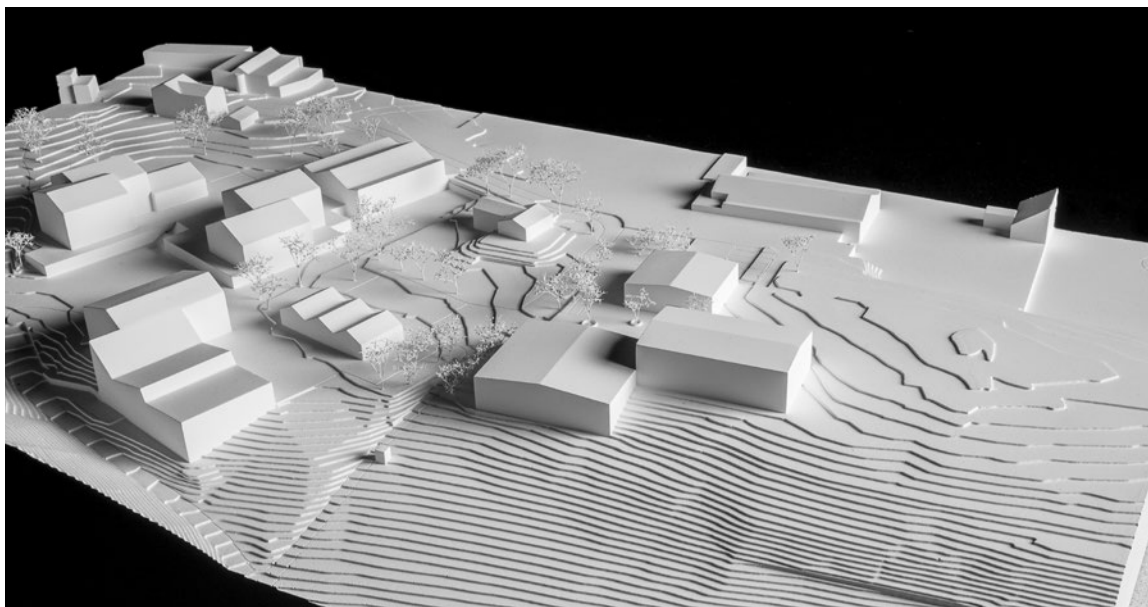
Collaborateurs :

Stefana Balan, Ruben Semadeni, Pauline Ayache,
Jade Tumaliuan

PACHO RODRIGUEZ DIAZ SARL – INGÉNIEURS
CIVILS EPFL SIA AG, CAROUGE

Collaborateurs :

Gustavo Francisco Rodriguez J.,
Maurice Rodriguez



N°07 FONSINE

IN_OUT ARCHITECTURE SARL, GENEVE

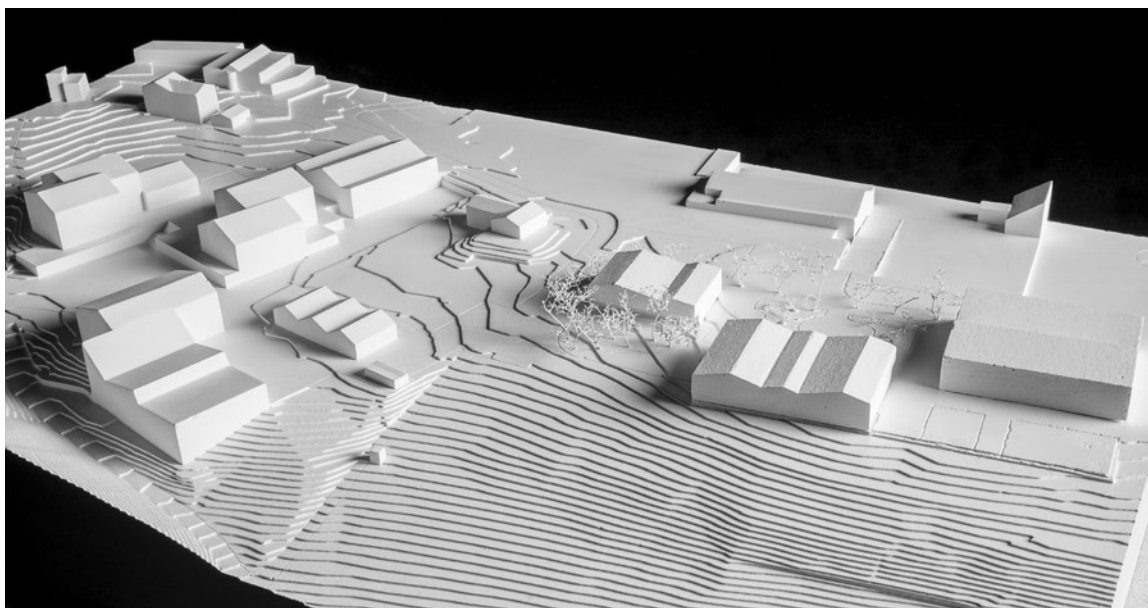
Collaborateurs :

José Antonio Juan, Ruth Diaz, Lourdes López,
Cathrin Trebeljahr

EMS-INGÉNIÉRIE SA, GENEVE

Collaborateurs :

Jérôme Ponti



N°08 COURS

PIERRE PRALONG ATELIER D'ARCHITECTURE
SARL, CRANS-MONTANA

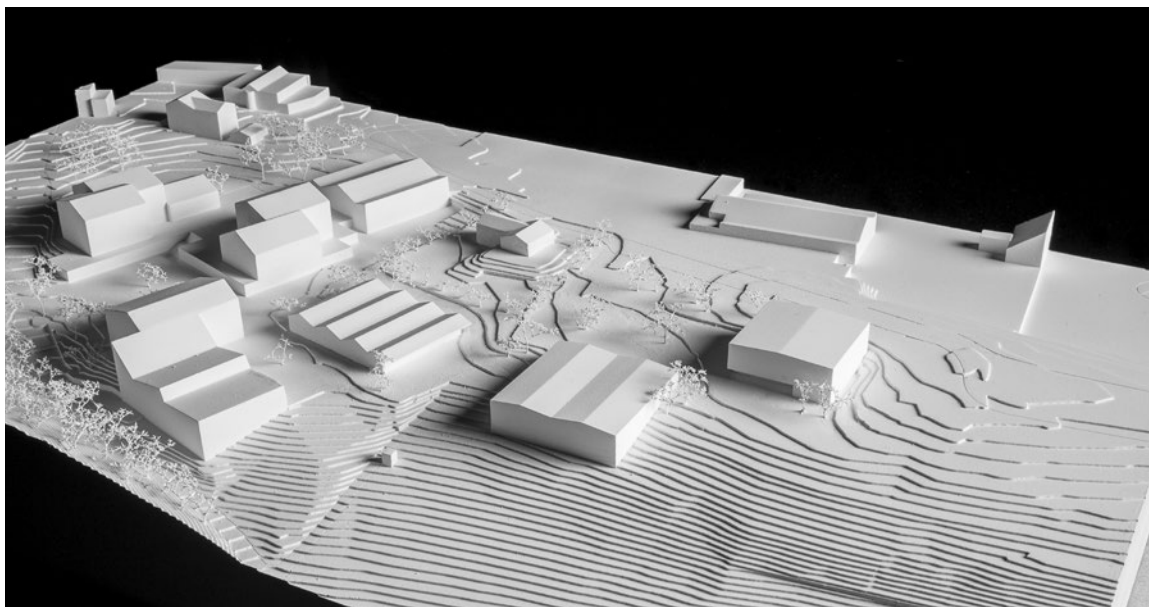
Collaborateurs :

André Pralong, Pablo Stadelmann

BARRAS INGÉNIEURS SIA, CRANS-MONTANA

Collaborateurs :

David Barras, Florian Schmidt



N°09 DIONYSOS

DER ARCHITECTES SNC, MARTIGNY

Collaborateurs :

Reuse Charlotte, Délez Marc

CANDICE FRANZETTI ARCHITECTURE, MARTIGNY

Collaborateurs :

Candice Franzetti

TEKNICO SARL, BEX

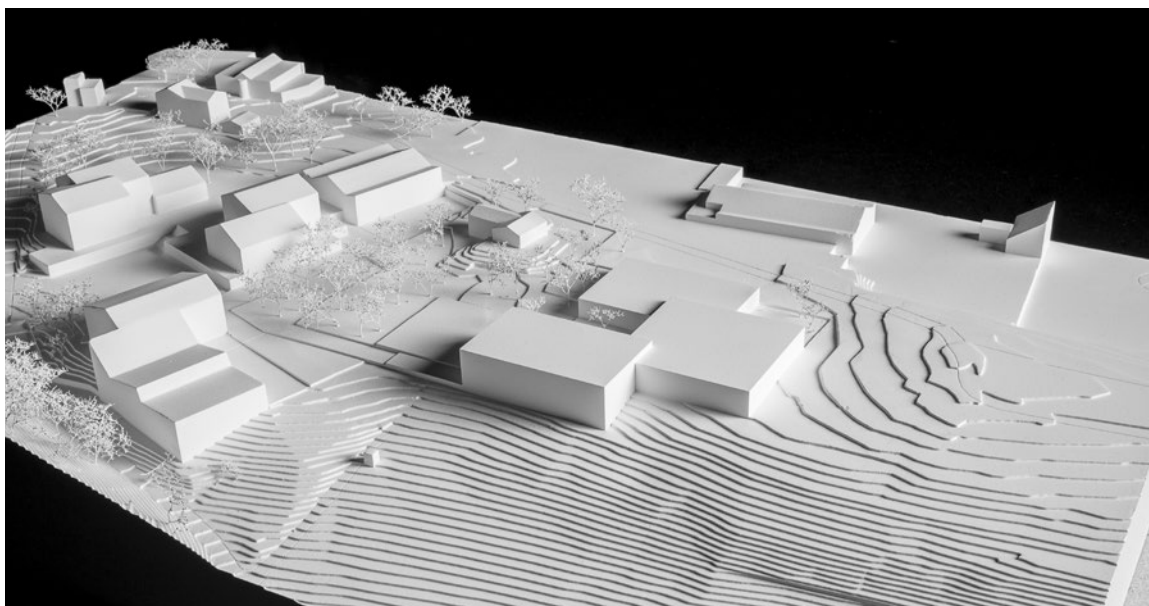
Collaborateurs :

Kohli Nicolas

EN-DEHORS SARL, SION / ARCHITECTE PAYSAGISTE

Collaborateurs :

Romain Legros, Arnaud Michelet, Zoé Lefèvre, Swann Cherpillod



N°11 SERVICE APRES-VENTE

CF.ARCHITECTES, CHAMPÉRY

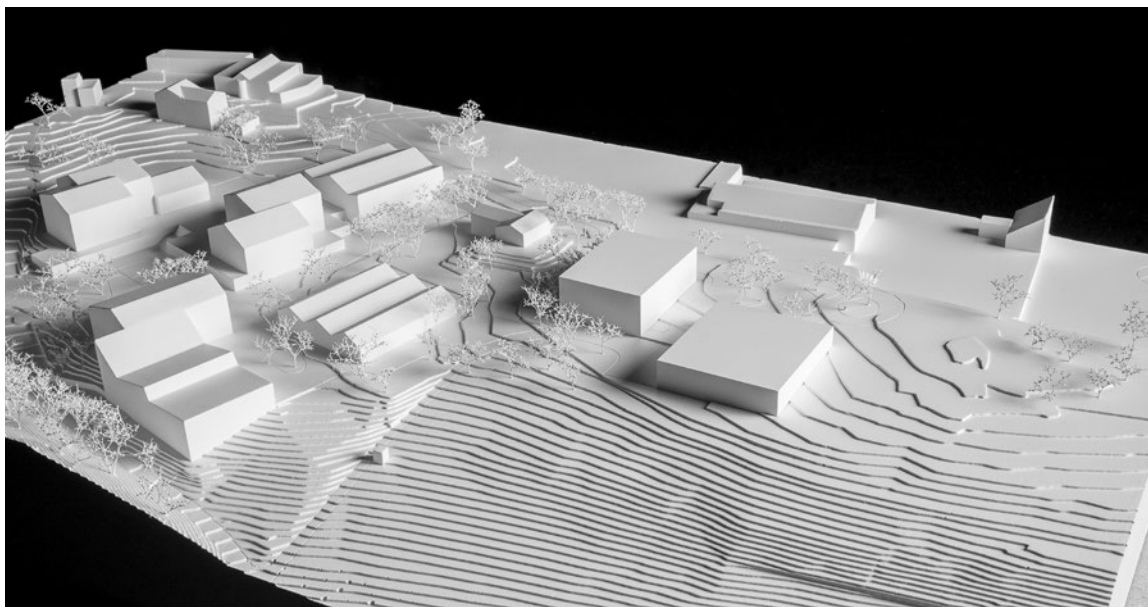
Collaborateurs :

Céline Seingre, Florence Reynard

BGI SA, AIGLE

Collaborateurs :

Gehin Dominique, Meyer Jörg, Garcia-Vogel
Raphaël, Liechi Baptiste, Appenzeller Olivier,
Costantini Claudio, Pastor Sébastien



N°12 TURLUTUTU

PONT 12 ARCHITECTES, CHAVANNES-RENENS

Collaborateurs :

Antoine Hahne, Christiane Von Roten, David Loréal,
Noémie Wesolowski, Arnaud Bovet

DIC SA INGÉNIEURS, AIGLE

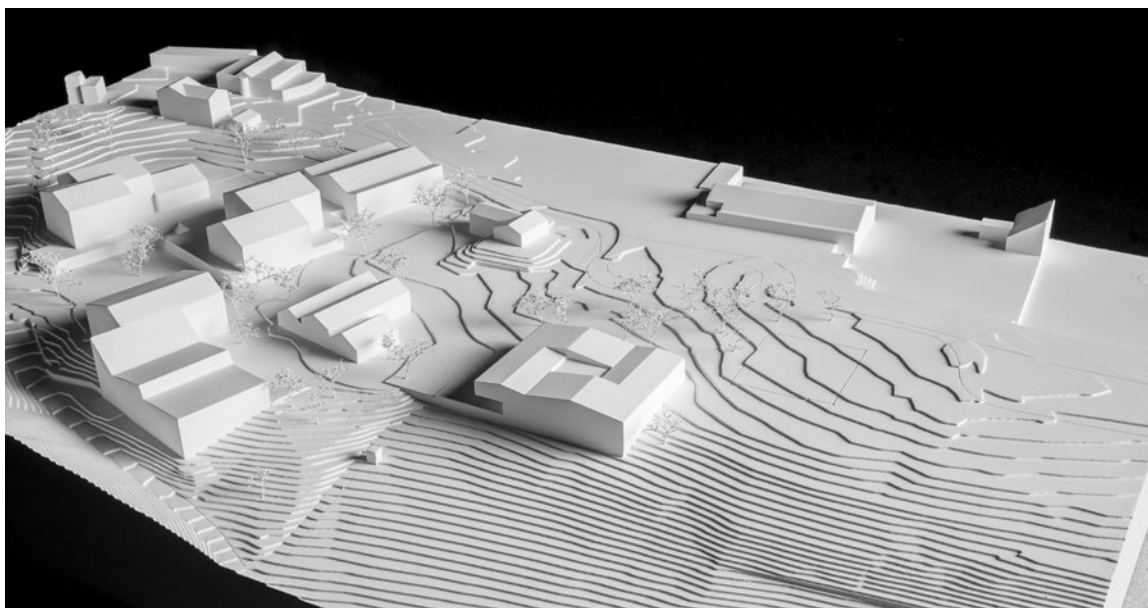
Collaborateurs :

Noël Alexandre, Kannuna Saad, Breda Ricardo,
Imhof Martina, Gross Lionel, Cappellin Corinne

INTERVAL PAYSAGE, CHAVANNES-RENENS

Collaborateurs :

Agathe Caviale



N°13 MARCEL

MEYER ARCHITECTURE, SION

Collaborateurs :

Cyrielle Froidevaux, Camille Mabillard,
François Meyer, Maximiliano Rivera

LUDOVIC SCHOBER ARCHITECTES, SION

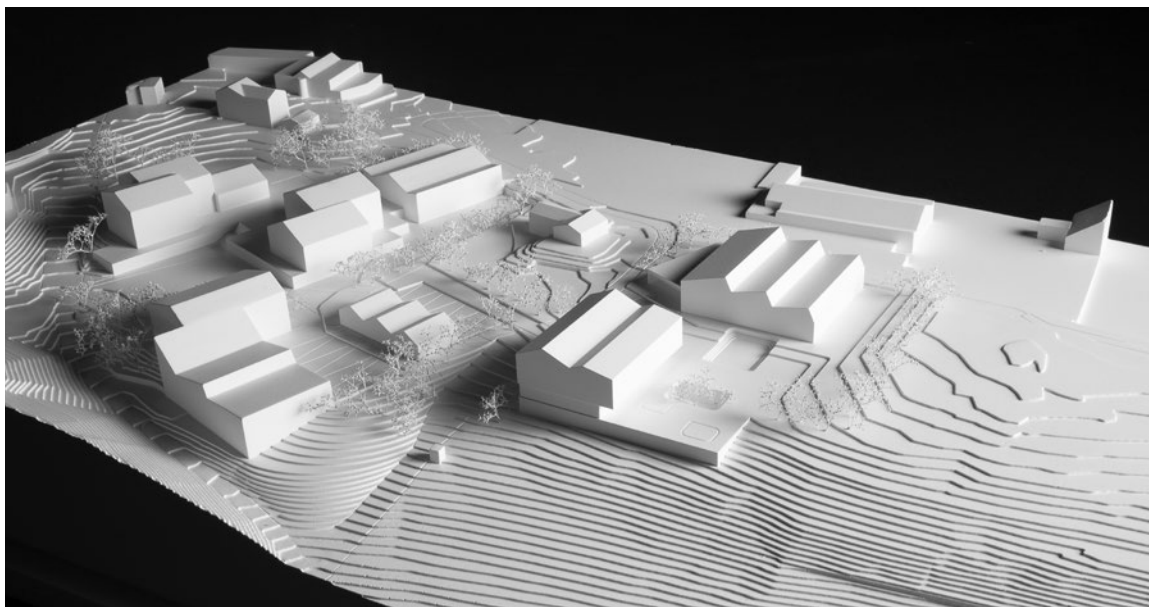
Collaborateurs :

Ludovic Shober

STABILIS INGÉNIEURS SARL, SION

Collaborateurs :

Jeremy Nuttin, Olivier Reymond



N°15 DEUX MONDES, UNE SYMPHONIE

GRUPE H ARCHITECTES ET INGÉNIERIE SA, MEYRIN

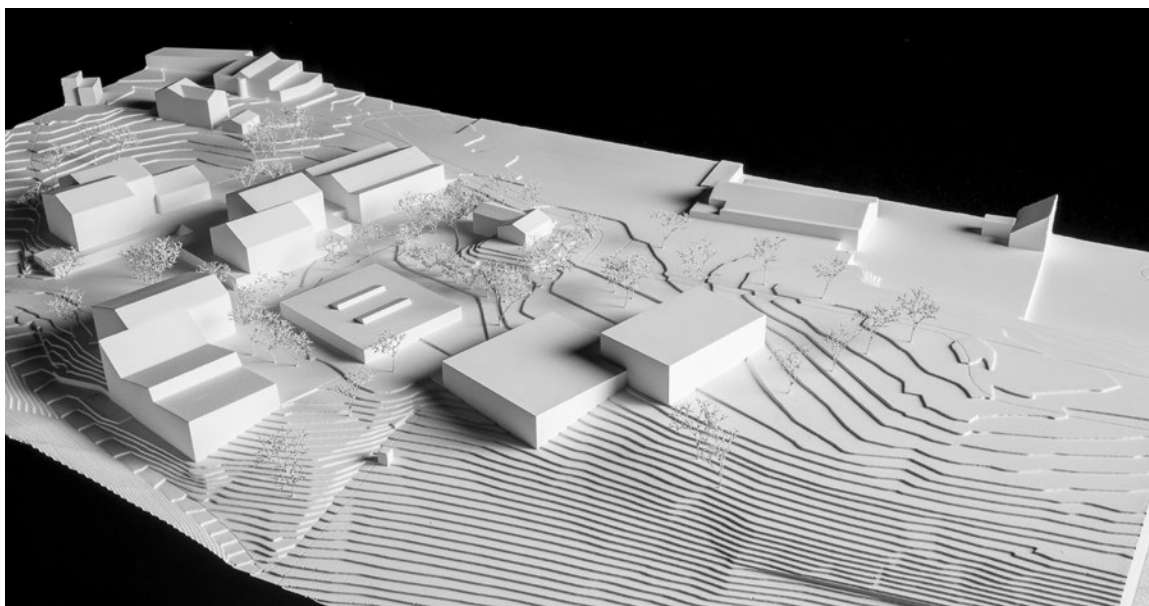
Collaborateurs :

Céline Dessimoz, Nikola Radovanovic,
Michael Schaupp

BUREAU D'INGÉNIEUR

Collaborateurs :

-



N°16 PEMDAS

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

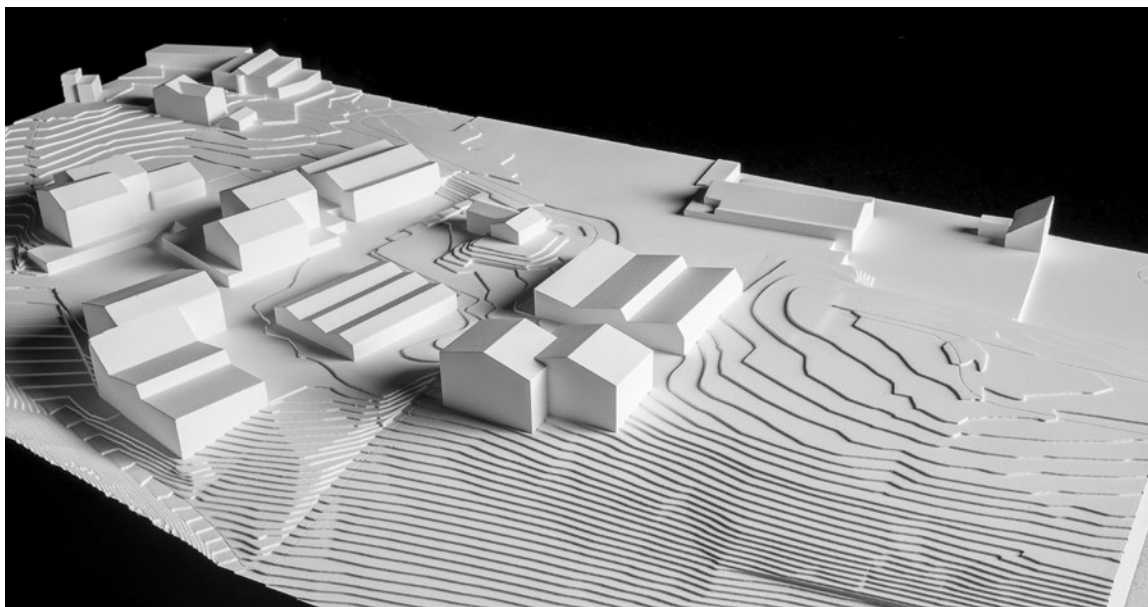
Collaborateurs :

Amaral Emanuel, Cheseaux Olivier, Rey Alexandre,
Vitre Sébastien, Zimmermann Dario

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Chavaudra Lydia, Dessimoz Olivier,
Ravaioli Camillo, Sehaqui Hamza



N°17 ENSEMBLE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

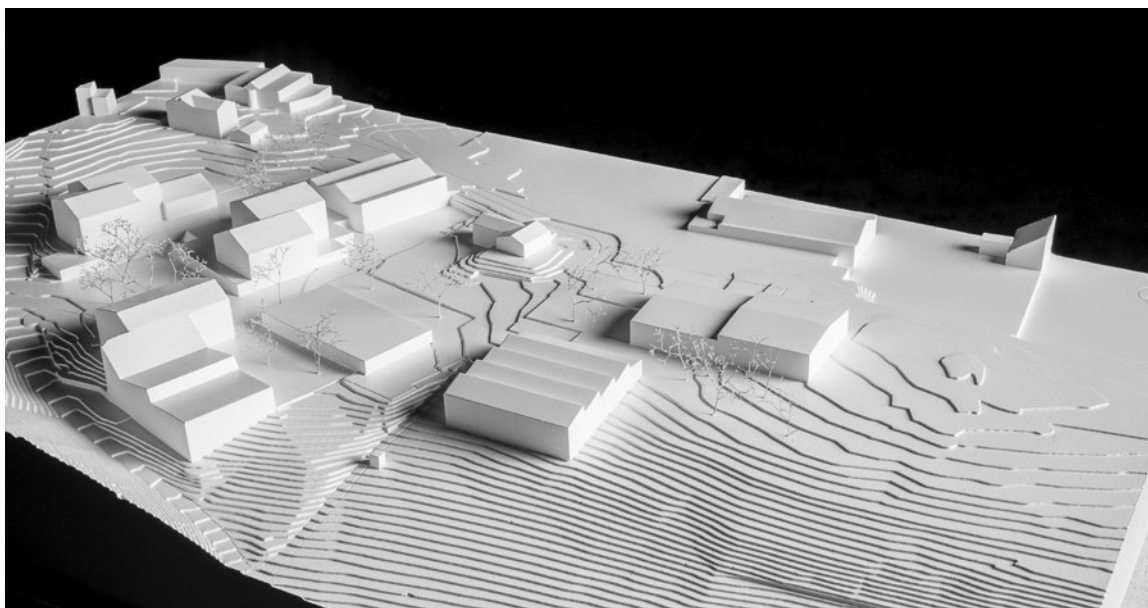
Collaborateurs :

Suter Christian, Sauthier Raphaël, Nicolet Gaël

SD INGÉNIERIE SION SA

Collaborateurs :

Mittaz Xavier, Décoppet Pierre, Gertsch Christophe



N°18 SILÈNE

RBRC ARCHITECTES SARL, FRIBOURG

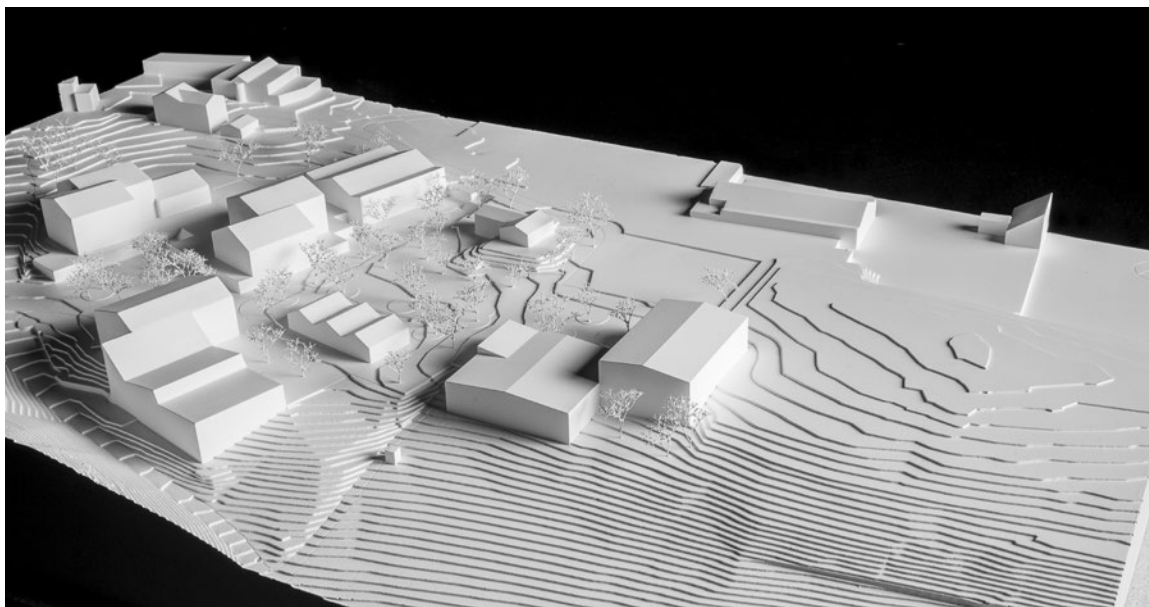
Collaborateurs :

Frédéric Chollet, Christian Rodrigues,
Paolo Basso Ricci

VINCENT BECKER INGÉNIER FRIBOURG SARL

Collaborateurs :

Vingerhoets Xavier, Selçukoglu Eyüp



N°19 SNOOPY

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES, VEVEY

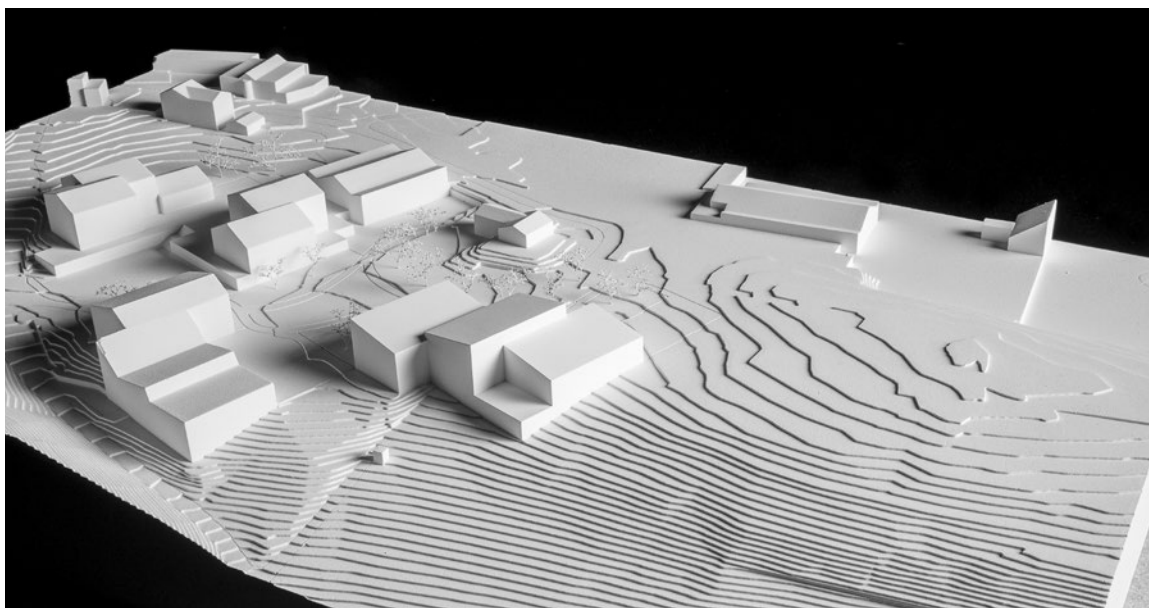
Collaborateurs :

Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Julien Friedli,
Florence Nyffeler, Sylvain Roumier, Nolane Mermod,
Dario Lara Gonzalez, Sindy Magano

KÄLIN & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean-François Kälin, Elie Seydoux, Christian Jaggi,
Nikolaï Rossier, Aurélie Doublier, Adrien Michod,
Sébastien Pichon, Kanistan Kanagarajah,
Sibylle Bourquenoud, Marcel Isler



N°21 DO RE MI

A-RR. SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Noémie Goldmann, Giulia Morabito,
David Van Lierde, Hélène Le Hir,
Arudsagini Arudselvan

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

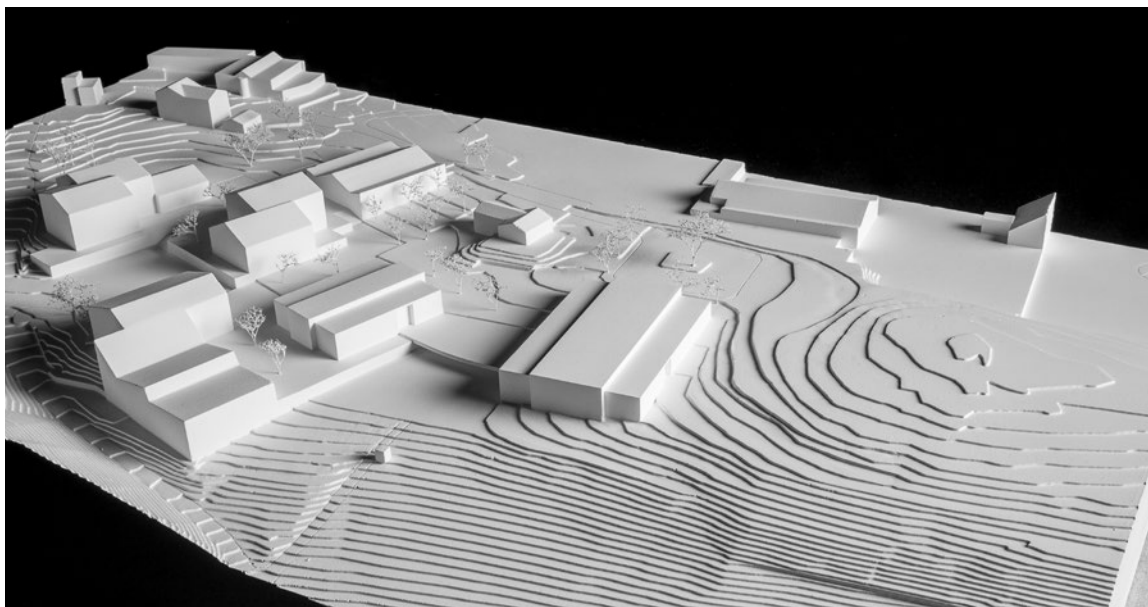
Collaborateurs :

Alexandre Schmid

INGEWOOD SARL, ST-MAURICE

Collaborateurs :

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



N°22 NOUKEL

C B ARCHITECTES, SION

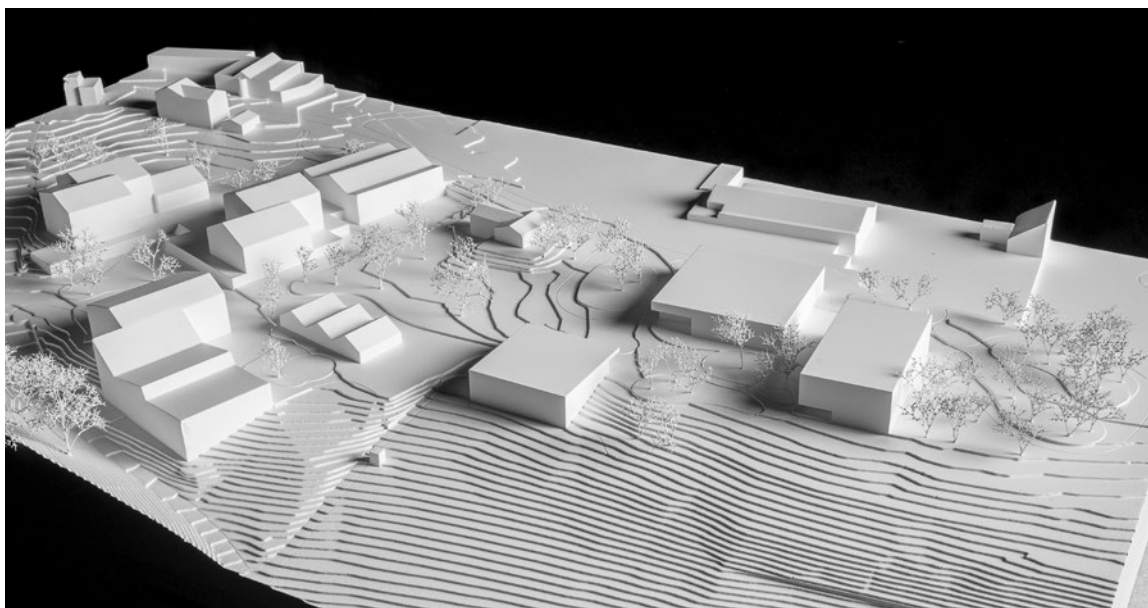
Collaborateurs :

Maribel Buccelloni, Jessy Alvarez, T rence Biselx,
Thomas Crognalletti

CO-STRUCT AG, Z RICH

Collaborateurs :

Fabrice Meylan



N°23 STUART LITTLE

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

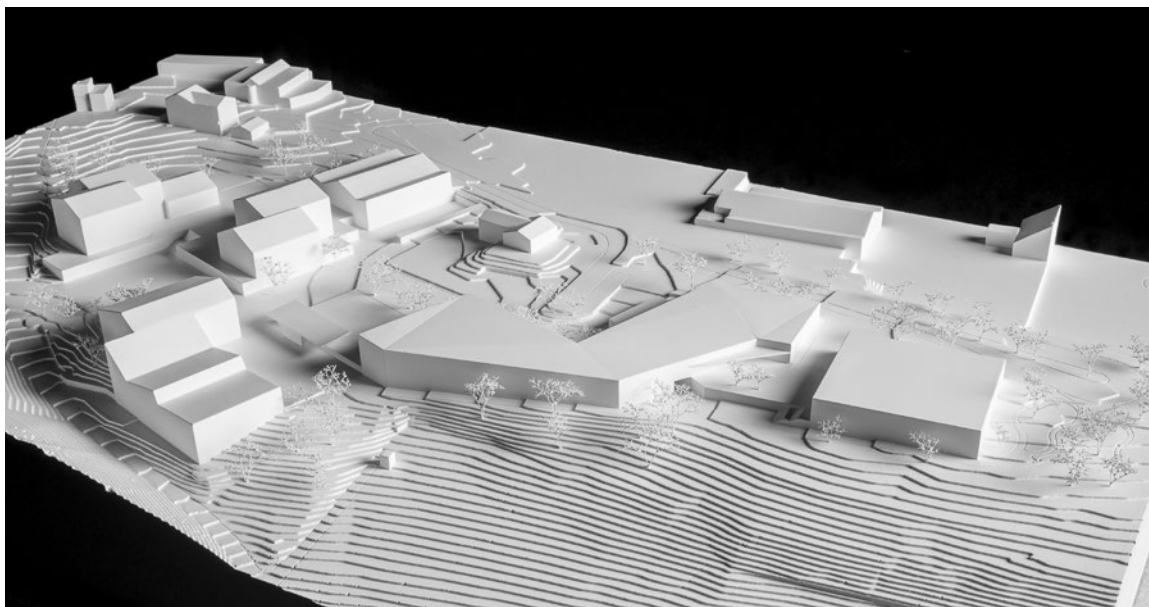
Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Guillaume Planchamp,
Deborah Zanolo, B n dict Jordan

WILLI ING NIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Daniel Vocat, St phane M nerat, David Frankhauser



N°24 ZIGZAG

DEBONS ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

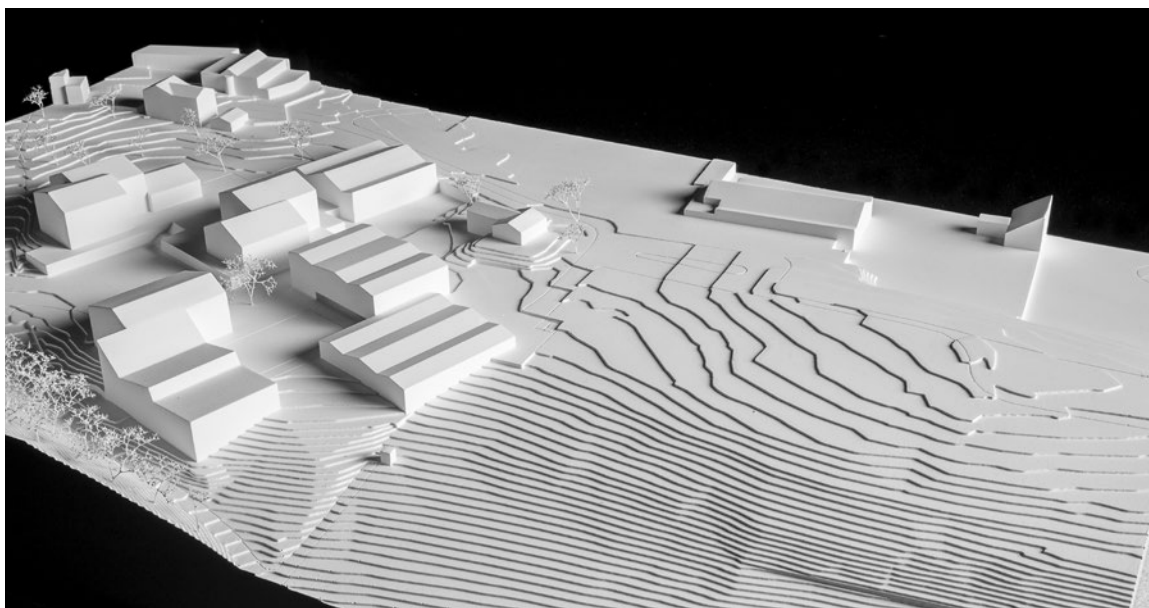
Collaborateurs :

Debons Alexandre, Antunes Miguel, Besse Florent,
Vouilloz Chloé

ALPATEC SA

Collaborateurs :

Hugo Alain



N°26 AM_STRAM_GRAM

ROUVENAZ TROKAY ARCHITECTES SA, BRENT VD

Collaborateurs :

Florent Rouvenaz, Nicolas Tschabold

TRIGONE SARL, HÉRÉMENCE

Collaborateurs :

Pierre-Luc Carnal

